



Le bilan particulièrement éloquent du Groupe socialiste à la Chambre des représentants

Les questions orales ou écrites ont principalement porté sur le volet socioéconomique, celui des droits humains comme sur les affaires religieuses ou administratives...

Page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9377

Jeudi 29 Juillet 2021

Un record dont on se serait bien passé

Ça monte en flèche

Cas confirmés, admissions en réanimation et décès

Message de Sa Majesté le Roi au Président de la République tunisienne



Le président de la République tunisienne, Kais Saïed, a reçu en audience mardi au Palais Carthage à Tunis, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, porteur d'un message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Ce message Royal s'inscrit dans le cadre des relations de fraternité et de solidarité entre les deux pays maghrébins

Driss Lachgar au Forum de la MAP



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, sera ce jeudi, l'invité du Forum de la MAP, qui se tient sous le thème "L'USFP, quels préparatifs pour les échéances de 2021".

Cette rencontre, qui aura lieu au siège de la MAP à Rabat à partir de 09H00, sera l'occasion de débattre de plusieurs questions d'actualité en rapport avec les élections générales prévues dans le Royaume.

Le Forum sera diffusé en direct sur M24 et RIM-Radio, la chaîne d'information en continu de la MAP et sa radio d'information, ainsi que via MAP-Live, sur le site web de l'Agence "mapexpress.ma" et son compte Facebook.

Cette rencontre se déroulera dans le strict respect des mesures préventives contre la Covid-19.



Page 5

Le bilan d'exécution de la LF 2021 et les perspectives d'élaboration du PLF 2022 présenté lors du Conseil de gouvernement

Les perspectives de croissance demeurent entourées de risques liés à la récente accélération des cas de contamination à la Covid

Actualité



Un exposé sur le bilan d'exécution de la loi de Finances (LF) 2021 et les perspectives d'élaboration du projet de loi de Finances (PMF) 2022 a été présenté au Conseil de gouvernement, réuni mardi en mode visioconférence.

Un communiqué sanctionnant les travaux dudit Conseil indique que le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration a présenté cet exposé devant le Conseil de gouvernement à l'occasion de la présentation du cadre général de l'élaboration de la loi de Finances au titre de l'année 2022, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi organique N° 130.13 relative à la loi de Finances.

Le ministre a ainsi passé en revue l'évolution de la situation économique eu égard aux développements positifs qu'a connus l'économie au cours du 1er semestre de l'année. Le taux de croissance de l'économie nationale devrait ainsi osciller entre 5,5% et 5,8% en 2021, tenant compte d'une campagne agricole exceptionnelle et une inflation maîtrisable ne dépassant pas un taux de 1%.

Les perspectives de croissance durant le deuxième semestre demeurent toutefois entourées de risques liés à la récente accélération des cas de contamination à la Covid, et au début de propagation du variant Delta et des éventuels risques qui pourraient émaner de la récente ouverture des frontières,

ajoute le communiqué.

Il a été également procédé à la présentation des résultats d'exécution de la LF à fin juin 2021, dans la mesure où les recettes ont marqué une progression de 10,8 milliards de dirhams (MMDH) par rapport au 1er semestre de l'année 2020, résultant d'une hausse des recettes fiscales de 8,3 MMDH et des recettes non fiscales de 1,5 MMDH.

Les dépenses ordinaires ont connu une hausse de 6,6 MMDH, tandis que les dépenses d'investissement ont quasi-stagné à 31,8 MMDH, relève la même source.

Compte tenu de ces résultats et des évolutions prévues au cours du reste de l'année, le déficit budgétaire devrait atteindre 77,8 MMDH, soit 6,7% du PIB, dépassant ainsi les prévisions de la LF 2021 de près de 6,7 MMDH ou 0,5% du PIB.

En outre, les défis relatifs à l'élaboration du projet de loi de Finances de 2022 ont été présentés, et sont principalement tributaires du coût de généralisation de l'assurance maladie obligatoire au profit des personnes démunies soumis au Ramed en vue de bénéficier du même panier de soins relatifs aux employés du secteur privé et d'accéder aux services hospitaliers aussi bien au niveau du secteur public que privé, tout en tenant compte des exigences liées à la réforme progressive de la Caisse de compensation, conformément aux dispositions

sociale notamment la généralisation des allocations familiales.

Il a été également question de souligner les priorités du projet de loi de Finances 2022, à savoir la consolidation des bases de la relance économique, le renforcement des mécanismes d'intégration et de généralisation de la protection sociale, le renforcement du capital humain et la réforme du secteur public et la consolidation des mécanismes de gouvernance.

Le ministre a passé en revue le cadre macroéconomique pour les trois années à venir, indique le communiqué, notant à cet égard que les horizons de croissance devraient s'améliorer pour atteindre 3,2% en 2022, en s'approchant progressivement de son niveau à moyen terme durant les années 2023 et 2024 en enregistrant des taux de 3,8% et 4% respectivement, et ce sous l'hypothèse d'une campagne agricole moyenne avec une production comprise entre 70 et 74 millions de quintaux.

de la loi-cadre relative à la protection sociale et la garantie de financement de cette réforme

Adoption d'un projet de décret relatif à la composition du comité national chargé de la mise en œuvre des sanctions prévues par le CS de l'ONU

Le Conseil de gouvernement a adopté, mardi, le projet de décret N° L2.21.484 relatif à la composition du comité national chargé de la mise en œuvre des sanctions prévues par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies en lien avec le terrorisme et la prolifération des armes, leur financement et leur mode de fonctionnement.

Ce projet de décret intervient dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 32 de la loi N°12.18 modifiant et complétant l'ensemble du Code pénal et la loi N°43.05 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, approuvée par les deux Chambres du Parlement lors de sa dernière session, a-t-on indiqué dans un communiqué publié à l'issue du Conseil tenu en visioconférence. Cet article prévoit la création d'un Comité national chargé d'appliquer les sanctions financières prévues dans les résolutions du Conseil de sécurité relatives au terrorisme et à la prolifération des armes et à leur financement, dont la composition et le fonctionnement sont fixés par décret.

La création de ce mécanisme national fait partie des engagements fondamentaux et stratégiques stipulés par les normes internationales relatives à l'obligation des États de disposer de procédures et mécanismes efficaces pour la mise en œuvre des décisions rendues par le Conseil de sécurité de l'Onu et l'exécution des sanctions y afférentes, précise-t-on de même source. Par conséquent, le projet de décret prévoit de confier la présidence du Comité à l'autorité gouvernementale chargée de la justice et détermine la composition du comité qui comprend des représentants de l'ensemble des départements gouvernementaux, instances et établissements publics.

Il s'agit également de déterminer le fonctionnement du comité en termes de convocation et de tenue de réunions, de formules de vote et de participation aux délibérations, de moyens de publication et de notification, de décisions rendues par le Comité ainsi que de fixer le mode de réception, saisie et préservation de ses dossiers et rapports.

Le bilan particulièrement éloquent du Groupe socialiste à la Chambre des représentants

“Le Groupe socialiste a adopté durant cette législature une approche reposant sur la conciliation entre sa position en tant que membre de la majorité et le devoir d’assumer pleinement ses rôles dans le contrôle de l’action gouvernementale avec la clarté dans les prises de positions et dans la mise à nu des dysfonctionnements et des carences en vue d’y remédier». C’est ainsi que le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Chokrane Amam, s’est exprimé lors d’un point de presse tenu hier au siège du Parlement pour présenter le bilan de son groupe parlementaire à l’issue de la clôture de la dixième législature.

Statistiques et chiffres à l’appui, il a également mis en valeur « la présence distinguée et productive » du Groupe parlementaire de l’USFP tout au long de cette législature.

Sur le plan du contrôle de l’action gouvernementale, les membres du Groupe ont présenté 3.614 questions dont



Ph: Lmoussaoui

1.091 orales et 2.523 écrites.

Pour ce qui est de la teneur des questions orales, 41,71% ont trait aux sujets sociaux ou au volet des droits humains (soit 455 questions), 27,31% concernent le volet économique et financier (298 questions), 21,81% traitent des sujets se rapportant aux affaires internes, extérieures, religieuses, administratives ou concernant les infrastructures (238), et 9,17% sont adressées à la présidence du gouvernement (100).

S’agissant des questions écrites, la majorité a trait aux sujets sociaux ou concernent le volet des droits humains (1.154 questions soit 45,73%), alors que les questions traitant des sujets intérieurs, extérieurs, religieux, administratifs ou concernant les infrastructures viennent en deuxième position (893 questions soit 35,40%), suivies par les questions traitant le volet économique et financier (434 questions soit 17,21%), tandis que les questions adressées à la présidence du gouvernement représentent seulement 1,66 %, soit 42 questions.

Mais le point le plus important attestant de la productivité du Groupe socialiste à la Chambre des représentants par rapport à d’autres groupes parlementaires réside dans le fait que le Groupe socialiste, composé de seulement 22 membres, s’est positionné en deuxième place en termes de questions orales avec 1.091 questions, soit 49,59% par membre.

En ce qui concerne les questions écrites, le Groupe parlementaire de l’USFP est arrivé en tête par 2.522 questions proportionnellement à l’effectif du groupe, soit 114,63 % par membre.

Par ailleurs, Chokrane Amam a vertement critiqué le principe de proportionnalité appliqué au sein de la Chambre des représentants.

En ce sens, il a donné un exemple de la mauvaise application de ce principe. «Notre Groupe socialiste a joué un rôle important dans la diplomatie parlementaire et dans la défense des intérêts nationaux (la cause nationale ou la crise diplomatique entre Rabat et Madrid...). Mais le paradoxe

est que notre groupe parlementaire ainsi que le groupe du PPS sont exclus de la commission parlementaire Maroc-UE, parce qu’un parti politique au sein de la Chambre s’est entêté et a tenu à l’application à la lettre des dispositions du règlement intérieur et du principe de la proportionnalité. Cela est aberrant», a-t-il martelé. Et de proposer: «Ce principe doit être reconsidéré lors de la prochaine législature afin de garantir des conditions de travail à tous les groupes parlementaires et à toutes les sensibilités politiques au sein de la Chambre et de les doter des moyens pour qu’ils accomplissent leur mission ».

« Il faut garantir à tous les groupes et à toutes les sensibilités au sein de la Chambre un seuil minimal pour qu’ils expriment leurs positions», a précisé Chokrane Amam, avant d’ajouter que le Groupe socialiste a défendu durant cette législature le droit des deux députés de la Fédération de gauche démocratique, à savoir Omar Balafrej et Mustapha Chennaoui, à prendre la parole au sein de

la Chambre des représentants, alors que d’autres groupes s’y sont fortement opposés.

Dans ce cadre, il a loué la politique consensuelle pratiquée par le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, et qui a permis de résoudre plusieurs problématiques.

Concernant le volet de la législation, Chokrane Amam a souligné que le Groupe socialiste a présenté 44 propositions de loi dont 19 ont été proposées avec les autres groupes de la majorité.

Par ailleurs, il a souligné que le Groupe socialiste a mis l’accent dans son action sur la qualité et non pas sur la quantité, son seul objectif étant de servir la nation et l’intérêt public loin de toute logique politicienne étriquée.

Chokrane Amam a également mis en avant que le Groupe a travaillé en concertation avec la direction du parti et a tenu à avoir des contacts permanents avec les instances et organes de l’USFP (aux niveaux régional, provincial, local et sectoriel).

Mourad Tabet



Les questions orales ou écrites ont principalement porté sur le volet socio-économique, celui des droits humains comme sur les affaires religieuses ou administratives...

Nasser Bourita : *Les relations entre le Maroc et le Malawi sont en développement depuis le retrait de la reconnaissance de la fantomatique "rasd"*



Les relations entre le Maroc et le Malawi ont connu un développement important dans tous les domaines depuis que ce pays de l'Afrique australe a retiré sa reconnaissance de la

fantomatique "Rasd", a souligné, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"Aujourd'hui, il y a la Haute volonté de SM le Roi Mohammed VI et du Président du Malawi Lazarus Chakwera de développer les relations de manière approfondie et d'activer les

mécanismes de coopération bilatérale", a indiqué M. Bourita, qui s'exprimait lors d'un point de presse à l'issue de ses entretiens avec son homologue du Malawi, Eisenhower Nduwa Mkaka.

"Nous nous sommes convenus de la tenue, au début de l'année prochaine, d'une commission conjointe en vue de développer les relations économiques, en particulier dans le domaine agricole et technique, et du soutien académique aux étudiants malawiens au Maroc dans le cadre de bourses offertes par l'Etat marocain", a-t-il fait savoir.

Le Maroc et le Malawi ont la même position sur plusieurs questions, notamment celles relatives à la paix et la sécurité en Afrique subsaharienne, et "sur lesquelles la coopération sera très importante", a poursuivi le ministre. Ce développement des relations avec le Malawi s'inscrit, a-t-il ajouté, dans le cadre de la Haute volonté de SM le Roi de s'ouvrir sur les pays africains anglophones, d'établir des canaux de communication avec eux et de se mettre d'accord sur des projets de développement dans tous les domaines, relevant à cet

effet l'ouverture prochaine d'une représentation marocaine au Malawi.

Ainsi, le ministre marocain a saisi cette occasion pour remercier son homologue du Malawi pour le soutien ferme et constant de son pays à la souveraineté du Royaume sur son Sahara et à son intégrité territoriale.

Evoquant l'ouverture d'un consulat par le Malawi à Laâyoune, M. Bourita a fait valoir que ce consulat sera le 24ème dans les provinces du Sud et le 18ème d'un pays africain, soit le tiers du nombre total des Etats africains.

"Ces Etats représentent toutes les régions du continent africain et le Malawi sera le 5ème pays membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à ouvrir un consulat dans le Sahara marocain, après la République Démocratique du Congo (RDC), la Zambie, Eswatini et Madagascar", a-t-il relevé, félicitant à cet égard son homologue malawien pour la présidence par son pays du SADC à partir du mois prochain.

La suspension, voire l'expulsion de la "rasd" de l'UA, ne doit pas être considérée comme un tabou ou un objectif irréalisable

La suspension, voire l'expulsion, de la "rasd", un groupe armé qui n'a pas les attributs d'un Etat souverain, de l'Union africaine (UA) ne doit pas être considérée comme un tabou ou un objectif irréalisable, ont estimé mardi les participants à un séminaire tenu à Accra sous le thème "L'impératif de la relance économique : Comment la résolution de la question du Sahara peut-elle renforcer l'intégration régionale et continentale de l'Afrique".

Les participants à l'événement organisé par le think tank ghanéen Imani Center for Policy and Education ont critiqué à cet égard l'admission dans l'Organisation de l'unité africaine (OUA), puis son maintien par l'UA, d'une "entité non étatique, qui est depuis une source d'obstructions et de divisions".

Selon les participants, l'UA devrait corriger cet "héritage encombrant" et cette "erreur historique", a indiqué, dans un communiqué, l'Imani Center for Policy and Education.

Ainsi, la suspension, voire l'expulsion, de la "rasd", un groupe armé n'ayant aucun des attributs d'un Etat souverain, ne doit pas être considérée comme un tabou ou un objectif hors de portée, ont-ils souligné.

"Sa réalisation ne se veut pas une ambition exclusivement marocaine, mais une

ambition qui pousse les Etats africains à mettre fin aux divisions superflues". Les participants à l'événement ont déclaré que les blocages politiques, tels que la question du Sahara, constituent aujourd'hui un obstacle majeur à l'intégration économique de l'Afrique. Ils ont souligné, en ce sens, la nécessité de trouver une solution réaliste et définitive à ce différend de longue date, qui ne peut que constituer une percée dans la consolidation régionale et continentale de l'Afrique, surtout dans le contexte actuel, marqué par l'urgence induite par les répercussions économiques et sociales de la pandémie du Covid-19. Plusieurs participants ont affirmé que la résolution de la question du Sahara est une étape nécessaire pour renforcer l'intégration économique du continent, compte tenu de sa dynamique actuelle marquée par l'exclusivité du processus des Nations unies et la prééminence du plan d'autonomie marocain comme solution politique "sincère, réaliste, crédible et inclusive".

Dans le contexte actuel, marqué par l'urgence de la relance économique - pour l'unité, l'intégration et la sécurité globale du continent - le récent incident de Gueruerat démontre la nécessité de dépasser les blocages politiques et les positions idéologiques improductives, ont-ils souligné.

Les participants ont analysé en détail

l'obstruction pendant trois semaines par le Polisario d'une route vitale et stratégique - reliant l'Europe, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest - qui a mis en danger l'importance et le poids de la coopération entre le Maroc et les pays d'Afrique de l'Ouest, a-t-on ajouté.

Par ailleurs, les participants ont passé en revue les solutions dont dispose l'UA pour rééquilibrer sa position sur la question et jouer pleinement son rôle de neutralité en contribuant à promouvoir une solution durable à un différend qui entrave le fonctionnement de l'UA ainsi que l'intégration globale du continent.

Reconnaissant la dynamique actuelle autour de la question du Sahara, les participants ont relevé que le processus du Conseil de sécurité des Nations unies pourrait être soutenu par la contribution du Ghana pour atteindre une solution finale et réaliste, à la lumière de son prochain statut de membre non permanent du Conseil de sécurité.

Cet événement a rassemblé plusieurs parties prenantes ghanéennes et ouest-africaines, notamment d'éminents décideurs politiques, des experts, des universitaires, des chefs d'entreprise, des représentants de groupes de réflexion et

de la société civile de Gambie, du Ghana, du Liberia, du Nigeria et du Sénégal.

Le séminaire visait à débattre et à discuter des défis actuels de l'UA de manière objective, scientifique et impartiale, dans le cadre d'un exercice hautement intellectuel et basé sur les faits, avec des experts crédibles et des décideurs influents. Accra étant l'hôte du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), les discussions ont porté sur les défis de l'intégration économique régionale et continentale, avec un accent particulier sur le rôle des communautés économiques régionales.

Les participants ont souligné l'urgence d'une telle intégration et ont appelé à la mise en œuvre complète de la ZLECA et à sa protection contre tout blocage qui entrave l'idéal d'intégration du continent sur le terrain, comme l'a affirmé et soutenu l'UA. Alors que l'intégration économique représente une urgence et une étape majeure dans la consolidation et le développement de l'Afrique, elle serait mise en péril si l'UA ne rationalise pas son architecture institutionnelle. Selon les débats, la consolidation d'une telle architecture impose à l'UA d'achever sa réforme institutionnelle et de renforcer sa résilience face aux agendas séparatistes et sécessionnistes, qui constituent une menace réelle dans de nombreux pays africains.

Un record dont on se serait bien passé

Ça monte en flèche

Cas confirmés, admissions en réanimation et décès

À défaut de battre des records aux JO de Tokyo, le Maroc vient d'en établir un. A mille lieues de toute considération sportive, la propagation du nouveau coronavirus dans le pays est pour le moins préoccupante. Elle fait craindre le pire dont ce cauchemar qu'est le reconfinement. Si l'exécutif venait à prendre une telle décision, lourde de sens socialement et économiquement, il n'aurait pas vraiment tort.

Et pour cause, un total de 6.971 nouveaux cas de contamination au coronavirus ont été détectés aux quatre coins du Royaume. Pas en une semaine, ni en dix jours et encore moins en 48 ou 72 heures, mais en 24h seulement, du lundi au mardi. L'information a été révélée par le ministère de la Santé lors de son bilan épidémiologique quotidien. Ce dernier fait également état d'un taux de positivité à hauteur de 18,21%, 27 nouveaux décès et 165 nouveaux cas sévères ou critiques admis en réanimation. Structures qui accueillent désormais 746 patients pour un taux d'occupation des lits de réanimation de 23,6%.

De ce fait, la prolongation de l'état d'urgence sanitaire n'est pas dénuée de sens. Certes, cette mesure ne date pas d'hier. C'est le cas depuis plusieurs mois, à tel point qu'elle en devient insignifiante pour l'opinion publique, mais dans la situation sanitaire actuelle, elle n'est clairement pas de trop. Au vrai, on ne serait pas contre un



durcissement des mesures sanitaires. Et pas uniquement à Casablanca. Certes, la capitale économique est plus que jamais dans le viseur des autorités sanitaires avec 2.834 cas sur les 6.971 nouveaux cas recensés mardi, mais pour la première fois depuis de nombreux mois, le coronavirus, et notamment le variant Delta, est présent quasiment dans l'ensemble du territoire national.

Dans les villes de Casablanca et de Marrakech donc, mais aussi à Agadir, Laâyoune, mais encore à Oujda, Oued Eddahab et Errachidia, entre autres, avec une incidence générale de 19 cas par 100.000 habitants pour un nombre de cas actifs qui s'établit à

29.694 cas. Par ailleurs, les 2.690 nouvelles guérisons annoncées sont porteurs d'espoir. Tout comme les avancées majeures réalisées par la campagne de vaccination nationale. En effet, près de 520.000 nouvelles doses de vaccin ont été administrées en 24 heures, entre lundi et mardi. S'agissant des premières doses, 459.035 personnes supplémentaires en ont reçu. Le cumul des premières doses injectées a atteint 12.520.195. Pour ce qui est des secondes doses, 59.300 personnes ont complété leur schéma vaccinal. Au total, ce sont 9.924.212 citoyennes et citoyens immunisés grâce à deux doses.

C.E

Aucune avancée sur une levée temporaire des brevets sur les vaccins

Une nouvelle réunion tenue mardi à l'Organisation mondiale du commerce s'est terminée sans qu'aucune décision ne soit prise au sujet d'une levée temporaire des brevets sur les vaccins anti-Covid pour augmenter leur production.

Les Etats membres se sont réunis au siège de l'Organisation à Genève, sans parvenir à un consensus, a annoncé à la presse le porte-parole de l'OMC, Keith Rockwell.

"C'est un sujet qui suscite beaucoup d'émotions et il n'est pas question d'arrêter d'en discuter", a-t-il ajouté.

Une nouvelle rencontre informelle aura lieu début septembre, avant une réunion officielle les 13 et 14 octobre. Depuis octobre, l'OMC est confrontée à des appels en faveur de la suppression temporaire des protections de la propriété intellectuelle, afin de stimuler la production dans les pays en développement et de remédier aux inégalités criantes en matière d'accès aux vaccins. Cette idée a longtemps rencontré une opposition farouche de la part des géants pharmaceutiques, au nom de leur effort financier dans la recherche, et de leurs pays d'accueil, pour qui les brevets ne représentent pas le frein majeur à l'augmentation de la production de vaccins, et qui craignent qu'une telle mesure ne finisse par nuire à la capacité d'innovation.

Les accords au sein de l'OMC doivent recevoir le soutien par consensus de tous les 164 Etats membres.

Plus de 3,93 milliards de doses de vaccins anti-Covid ont d'ores et déjà été injectées dans le monde, mais seulement 0,3% de ce total a été administré dans les 29 pays les plus pauvres du monde, où se trouve pourtant 9% de la population mondiale.

Campagnes de sensibilisation et tournées de contrôle pour le respect des mesures préventives à Tanger

Les autorités locales de la préfecture de Tanger-Assilah ont mené une série de campagnes de sensibilisation et de tournées de contrôle dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives émises récemment par le gouvernement afin de contrer la propagation de la Covid-19.

Selon un communiqué de la division des affaires économiques de la préfecture de Tanger-Assilah, les services de la Wilaya de Tanger ont veillé à l'application immédiate de ces mesures.

Après plusieurs opérations de sensibilisation, organisées dans le cadre des réunions tenues avec les représentants des secteurs de la restauration, des cafés et des commerces, en plus de visites sur le terrain menées par les autorités locales sous la supervision du Wali de la région, des tournées de contrôle coordonnées par des commissions mixtes comprenant les services sanitaires et de la sûreté, ainsi que les autorités locales et la protection civile, ont ciblé ces mêmes commerces en vue de s'assurer du respect des mesures sanitaires en vigueur.

Suite à ces tournées de contrôle, il a été procédé à l'émission de décisions de ferme-

ment provisoire allant de trois à sept jours à l'encontre de 17 établissements, comprenant des cafés, des restaurants et des commerces, et ce pour non respect des mesures de distanciation physique (50% de la capacité d'accueil) et non utilisation des outils de prévention, notamment les gels hydro-alcooliques et les appareils de mesure de la température des clients avant d'accéder aux établissements, a précisé le même source. Les services de la sûreté ont également rédigé 2.700 PV d'infractions à l'encontre de citoyens et d'employés de certains commerces pour non port des masques de protection.

Il est à noter que l'opération de contrôle se poursuivra durant les prochains jours, a fait savoir le communiqué, notant que les mesures nécessaires seront prises à l'encontre des contrevenants, et ce pour lutter contre la propagation de la pandémie et préserver la santé des citoyens.

Par ailleurs, les services de la Wilaya de Tanger appellent l'ensemble des commerçants et des citoyens au respect strict des mesures de précaution en vigueur, en vue de préserver leur santé et contrer la propagation du coronavirus.

Cinq centres supplémentaires de vaccination dans la région Laâyoune-Sakia El Hamra

Les centres de vaccination de la région Laâyoune-Sakia El-Hamra ont été renforcés mardi, avec l'ouverture de cinq structures supplémentaires pour accélérer le processus de vaccination, en coordination entre les autorités locales et le secteur de la santé, au profit des citoyens de la région.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de la base des bénéficiaires de la vaccination contre le nouveau Coronavirus pour toucher la tranche d'âge des 25 ans et plus.

Le directeur régional de la Santé par intérim à Laâyoune, Rachid Ahl Sbai a souligné que le renforcement des centres de vaccination avec la mise en place de cinq centres supplémentaires, dont deux centres à Laâyoune, un à Es-Semara, un à Boujdour et un autre à Tarfaya, vise à accélérer le processus de vaccination contre le Covid-19.

M. Ahl Sbai a ajouté que tous les centres de vaccination resteront ouverts jusqu'à 20H00 et 7j/7, afin de permettre aux personnes dont les conditions ne leur permettent pas de se déplacer aux centres de vaccination pendant les heures de tra-

vail. Il a appelé tous les citoyens âgés de 25 ans et plus, à se rendre aux centres de vaccination le plus proche afin de se prémunir contre les complications de l'épidémie.

Pour sa part, la responsable de l'équipe "Appel pour la vie" - une équipe spécialisée dans la sensibilisation contre le Covid-19 dans la ville de Laâyoune, Mme El Alia Mgharbelha, a indiqué que cette opération, qui est supervisée par les autorités locales en coordination avec le secteur de la santé, vise à faire bénéficier toutes les personnes des groupes cibles du processus de vaccination sans condition d'adresse ou de pays de résidence.

A cette occasion, elle a appelé les populations à respecter les mesures de prévention contre le Covid-19 telles que le port du masque, la distanciation sociale et la réduction des déplacements, pour éviter la propagation du nouveau Coronavirus. Plusieurs bénéficiaires de cette opération ont salué l'initiative de rapprocher les centres de vaccination de leurs lieux de travail, appelant les citoyens âgés de 25 ans et plus à se dépêcher pour se faire vacciner.

La recherche médicale au cœur d'une convention entre l'université Mohammed V de Rabat et le CHU Ibn Sina

L'université Mohammed V de Rabat et le Centre hospitalo-universitaire Ibn Sina (CHUIS) ont signé, mardi à Rabat, une convention de partenariat-cadre, visant à instituer un partenariat stratégique entre les deux parties, axé notamment sur la recherche médicale.

Paraphée par le président de l'université Mohammed V, Mohammed Rhachi, et le directeur du CHUIS, Abdelkader Errougani, cette convention permet de collaborer pour la réalisation des activités

pédagogiques et de formation, d'encadrement, de recherche scientifique et de transfert de technologie, ainsi que l'organisation de toute action ou événement.

Cette convention définira le cadre général de la collaboration et les modalités de mise en œuvre, indique un communiqué de l'université Mohammed V.

Selon la même source, la convention-cadre porte en particulier sur la politique de recherche médicale de l'université Mohammed V et les modalités de son déploiement au sein du CHUIS, ainsi que

sur les modalités de participation du CHUIS à l'enseignement universitaire et post-universitaire.

Les parties signataires s'engagent à coopérer dans plusieurs domaines, notamment la mise en place des actions de promotion de la santé, de prévention et de la sécurité sanitaire en faveur des étudiants et personnel de l'université Mohammed V, la mise en place d'un dispositif garantissant l'accueil, la prise en charge et le suivi des patients relevant de cet établissement, en particulier ceux

représentant des cas d'urgence, précise-t-on.

Il s'agit aussi de l'accueil et l'encadrement des étudiants et des chercheurs, notamment dans le cadre de la réalisation de leurs travaux de fin d'étude, de leur stage, ou de leur thèse, de la réalisation conjointe d'études et de recherches scientifiques et cliniques et de l'organisation, dans des domaines scientifiques spécifiques, de sessions de formation destinées aux médecins et au personnel médical du CHUIS, conclut le communiqué.

Tanger se dotera du premier téléphérique au Maroc



La ville de Tanger se dotera d'une infrastructure de service public de transport collectif urbain par téléphérique, premier du genre au Maroc.

Selon un exposé de la Société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville (SAPT), présenté lors d'une session extraordinaire du Conseil communal de Tanger, le téléphérique, dont la ligne s'étendra sur environ deux kilomètres, reliera quatre gares, à savoir celles de Borj Nâam (la Kasbah), du

port ferry (port de Tanger ville) du port de plaisance (la Marina) et de la place Faro (Sour Al Maâgazine).

Le projet sera réalisé en deux phases, la première comprenant les deux tronçons "Borj Nâam - Gare port ferry - Gare port de plaisance" s'étendant sur 1,3 kilomètre, avec une mise en service prévue en 2024, tandis que la deuxième concerne le tronçon "Gare port de plaisance - Gare place Faro" (700 mètres), avec une capacité globale de 2.000 passagers par heure.

Il s'agit d'une installation symbolique et moderne, qui s'inscrit dans le cadre du projet Royal de reconversion de la zone portuaire de la ville de Tanger, a indiqué Mohamed Ouanaya, président-directeur général de la SAPT, notant que cette installation permettra de positionner Tanger comme une des plus grandes villes touristiques dans la rive Nord de la Méditerranée, d'autant plus que la géographie de Tanger est propice à la création d'un téléphérique.

Ce téléphérique sera le pre-

mier du genre au Maroc, a-t-il ajouté, faisant savoir que la SAPT a fait appel à des bureaux d'expertise internationaux spécialisés dans ce type de projets et à des bureaux de conseil juridique, et ce afin de déterminer les composantes du projet, ainsi que le mode de gestion et d'entretien à adopter pour ce service de transport public.

Le mode de la gestion déléguée a été choisi pour ce téléphérique, suivant un contrat qui préserve les droits de l'ensemble des parties prenantes du projet, a précisé M. Ouanaya, expliquant que le tarif de ce service sera aligné avec les tarifs en vigueur au niveau international, voire plus bas.

Pour sa part, le directeur technique de la SAPT, Driss Benabab, a indiqué que la première phase du projet de téléphérique nécessitera une enveloppe budgétaire de 240 millions de dirhams (MDH), avec une capacité de 1.000 passagers par heure, ajoutant que cette phase comprendra des cabines permettant de transporter 10 personnes pour un trajet d'environ 7 minutes.

Un appel d'offres international sera lancé pour choisir la société qui se chargera de la réalisation et de la gestion du projet durant 30 ans, a-t-il fait savoir, précisant que

cet appel d'offres comprend notamment les études, les équipements et la mise en service du système, en plus de la gestion et de l'entretien des composantes du projet.

Le conseil communal de Tanger a ainsi approuvé, à l'unanimité des membres présents lors de cette session extraordinaire, la création du service public de transport collectif urbain par téléphérique et le mode de gestion déléguée, ainsi que le cahier des charges y afférent, en plus d'une convention de partenariat en vertu de laquelle le conseil communal confère à la SAPT la prérogative d'engager les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Selon cette convention, le projet du téléphérique a pour vocation de positionner Tanger comme une destination touristique d'excellence et de référence, en faisant de la zone portuaire de Tanger ville un centre d'attraction ouvert à tous, et en dotant la ville d'une infrastructure de transport offrant une vue panoramique sur le Détroit et la cité.

Le projet du téléphérique s'inscrit également dans une démarche de développement durable (mobilité verte) et d'animation touristique de la ville de Tanger.

Pré-Sommet sur les systèmes alimentaires

Les priorités nationales et africaines mises en valeur

La transformation des systèmes alimentaires est le parfait équilibre auquel le monde doit parvenir pour l'atteinte des ODD, a souligné, mardi, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des agences des Nations unies basées à Rome, Youssef Balla.

Intervenant au nom du Royaume du Maroc lors de la table ronde ministérielle sur la transformation des systèmes alimentaires pour l'atteinte des ODD, organisée dans le cadre du Pré-Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, M. Balla a indiqué que cet équilibre ne peut se concrétiser sans

la valorisation de l'élément humain et sans la participation effective et en synergie de toutes les parties prenantes dans le cadre d'une action globale intégrée.

Il a affirmé que c'est dans cet esprit que le Maroc a organisé un dialogue national, suite aux neuf dialogues infranationaux, qui a réuni une multitude de parties prenantes notamment des membres du gouvernement, de la société civile, du monde des affaires, des petits agriculteurs, des scientifiques ainsi que des représentants des agences onusiennes.

Ce dialogue, a expliqué l'ambassadeur, a

permis d'écouter et de débattre des différentes opinions des parties présentes, dans une démarche inclusive et d'échange permettant d'identifier les priorités du Maroc en termes de sécurité alimentaire et de nutrition, de lutte contre le gaspillage et de gestion des déchets alimentaires, d'autonomisation économique des femmes, ainsi que de changement climatique et de résilience des systèmes de production.

M. Balla a également mis en exergue la co-organisation par le Maroc et les Nations unies du Dialogue régional africain le 13 juillet courant, en présence de la secrétaire gé-

nérale adjointe, Amina Mohammed et de l'envoyée spéciale Agnès Kalibata, qui a permis aux pays africains de discuter des enjeux et des attentes de ce Sommet à l'égard du continent africain, permettant de générer l'ensemble des priorités de l'Afrique, à savoir l'investissement dans la recherche pour l'innovation, le renforcement de la résilience, la durabilité des systèmes alimentaires, la gestion durable des terres, la convergence des politiques publiques pour répondre simultanément aux défis du changement climatique ainsi que l'égalité hommes-femmes.



Washington muscle le jeu face au variant Delta



Les Etats-Unis ont nettement durci le ton face à la propagation du variant Delta, en réinstaurant le port du masque dans les zones à risque même pour les personnes vaccinées et en n'écartant pas une obligation de vaccination pour les employés de l'Etat fédéral, avant de nouvelles annonces prévues jeudi. "Nous avons vu une augmentation de la vaccination ces derniers jours mais nous devons faire mieux. Jeudi, je présenterai de nouvelles étapes dans notre effort pour que plus d'Américains se fassent vacciner", a fait savoir Joe Biden dans un communiqué.

Le président démocrate a par ailleurs indiqué qu'une vaccination anti-Covid obligatoire pour les employés de l'Etat fédéral était "à l'étude", s'exprimant en marge d'un déplacement mardi. Selon les autorités américaines, 2,1 millions de personnes seraient potentiellement concernées, si l'on s'en tient au personnel civil.

Ce serait aussi une étape majeure pour la Maison Blanche, qui s'est jusqu'ici montrée très réticente à introduire toute notion de contrainte dans son approche de la vaccination contre le coronavirus. "Ce dont je suis sûr, c'est que si 100 millions de personnes de plus s'étaient faites vacciner, la situation serait très différente. Faites-vous

vacciner", a martelé Joe Biden. Le président, qui le 4 juillet dernier, jour de la fête nationale américaine, voulait encore croire à l'"indépendance" des Etats-Unis face au virus, a dû changer de ton face à la propagation rapide du variant Delta.

La Maison Blanche a également ordonné mardi à tout son personnel de porter le masque à nouveau en raison des taux de transmission locaux à Washington. Les autorités sanitaires ont de leur côté revu mardi leurs recommandations sur le port du masque.

"Dans les zones où la transmission (de Covid-19) est importante, les CDC recommandent aux personnes entièrement vaccinées de porter des masques dans les lieux publics en intérieur", a déclaré Rochelle Walensky, directrice des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC).

Si la vaccination reste efficace face au variant Delta, de nouvelles données "indiquent qu'en de rares occasions, des personnes vaccinées (...) pourraient être contagieuses et transmettre le virus à d'autres", a-t-elle ajouté. "Ces nouvelles découvertes sont inquiétantes et justifient malheureusement une mise à jour de notre recommandation.

"Selon les chiffres des CDC, le nombre

de contaminations est en forte hausse dans une grande partie du Sud des Etats-Unis, mais moins dans le Nord-Est, mieux vacciné. En Californie, Los Angeles a annoncé mardi qu'elle exigerait des employés municipaux une preuve de vaccination contre le coronavirus ou un test négatif hebdomadaire. "La quatrième vague est bien là, et le choix (...) ne pourrait pas être plus clair : se faire vacciner ou avoir la Covid-19", a déclaré le maire Eric Garcetti.

Pour freiner la propagation du variant Delta, les CDC recommanderont également aux écoles de demander aux professeurs, étudiants ou visiteurs de porter le masque, qu'ils soient vaccinés ou non. "On ne reviendra pas en arrière", a réagi l'ancien président Donald Trump dans la soirée. "On ne fera pas porter de masques à nos enfants". "Les Américains courageux ont appris à vivre de manière sûre et responsable et à se défendre (contre la Covid-19, NDLR)", a-t-il ajouté.

Les CDC défendaient encore la semaine dernière leur recommandation de mai, selon laquelle les personnes vaccinées n'avaient pas besoin de porter le masque en intérieur dans la plupart des circonstances, avec certaines exceptions notamment dans les transports publics et les hôpitaux. Mais

le variant Delta, qui compte désormais pour environ 90% des nouveaux cas de Covid-19 aux Etats-Unis, a changé la donne.

Près de la moitié (49%) de la population américaine est vaccinée mais les différences sont grandes entre les régions. La dernière moyenne quotidienne pondérée sur sept jours est supérieure à 56.000 cas, ce qui est proche des niveaux d'avril.

Devoir porter de nouveau le masque "ne signifie pas que la qualité ou le niveau de protection du vaccin a baissé", a déclaré à l'AFP Eric Cioe-Pena, expert en santé publique à Northwell Health.

"C'est une solution à un problème qui existe parce que nous avons un niveau élevé de personnes qui ne sont pas vaccinées". Selon une étude publiée récemment dans la revue scientifique *Virological*, la charge virale dans les premiers tests des patients touchés par le variant Delta était 1.000 fois plus grande que celle des patients de la première vague du virus en 2020. Non seulement le variant Delta se reproduit plus rapidement au sein de son hôte que les souches précédentes mais les personnes infectées répandent bien plus le virus dans l'air, augmentant de manière importante la probabilité de transmission.

L'Algérie expulse plus de 1.200 migrants vers le Niger

L'Algérie a expulsé plus de 1.200 migrants ouest-africains, dont des Nigériens, vers le Niger depuis l'annonce de la réouverture de la frontière terrestre entre les deux pays le 14 juillet, a annoncé, lundi, l'Organisation internationale des migrations (OIM). "Le 18 juillet, un convoi officiel de 515 rapatriés nigériens est arrivé d'Algérie.

Le 16 juillet déjà, 752 migrants originaires d'Afrique de l'Ouest sont arrivés à pied à Assamakka, ville (nigérienne) la plus proche de la frontière algérienne", a indiqué le bureau de l'OIM au Niger, sur sa page Facebook. "Après leur dangereux et éprouvant périple", les migrants "ont tous reçu

des biens non alimentaires (kits d'hygiène, couvertures, nattes,) grâce au financement du ministère de l'Intérieur italien", a ajouté la même source.

Selon l'ONU, l'Algérie a expulsé depuis 2014 des dizaines de milliers de migrants irréguliers originaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Des ONG algériennes et internationales ont souvent accusé les autorités algériennes d'arrêter arbitrairement et d'expulser collectivement des ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne, parfois en les abandonnant sans eau ni nourriture en plein désert.



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BEURRÉ	ANIMÉ	CRAVATÉ	EFFARÉE ADVERBE	LETTRES DE KEMAL	A CESSÉ TOLITE ACTIVITÉ	GRAND FERRO- QLIET	MONSTRE	DÉCOU- VERT
					SODIUM		PARTI À GAUCHE	
STUPÉF- IANT					FIN DE VERBE INACTIF		PARTIE DE PLAISIR	
SYMBOLE DU BISMUTH		ADVERBE		VILLE DE FRANCE				
PREMI- ÈRE PHRASE						LATENT	QUARTIER DE LONDRES	
				CONSER- VATEUR			FORME D'AVOIR	
DOULEUR ARTICLE ESPAGNOL		GRAVE DÉFAUT	PERSONNE SOTTE	LOUE POUR SÉDUIRE	UN ALLEM- AND		LETTRES DE PATTON	
ANNONCE UNE SUITE	GARNIR MAL TOURNÉ						NOTE	MINER
		TIENT EN HALEÏNE				RONDS		
LISIÈRE		POULIE COUVERT DE DUNES			VENUE AU MONDE VOYELLES			RETIRE
			NON-DIT LA FIN DU JOUR			GRECQUE	DANS LE VENT	UNE PARTIE DE L'EUROPE
DOCTEUR PRÉSAGE			RÉVEUR					
					À LA MODE		FIN DE VERBE	

Solution mots flechés d'hier

			A				T		N
C	O	N	G	E	D	I	E	P	A
N	E	A	I	G	L	O	O	A	A
E	R	M	I	T	E	L	A	C	
O	R	V	E	T	R	I	F	I	F
E	E	I	O	R	C	I	L		
U	D	C	H	E	M	I	N	E	
A	S	S	O	R	T	I	E		
E	E	N	N	A	C	E	R	N	E
B	A	D	I	N	E	V	U	N	U
P	A	R	U	A	D	V	E	N	U
B	I	L	L	E	D	O	U	X	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Bemmouya

Adresse de la Rédaction des ressources humaines
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc





Le déficit de la liquidité bancaire s'atténue à 87,1 MMDH

Le déficit de la liquidité bancaire s'est atténué durant la semaine passée, se fixant à près de -87,1 milliards de dirhams (MMDH), en moyenne hebdomadaire, en baisse de 1,6%, par rapport à la semaine précédente, selon BMCE Capital Global Research (BKGR). "BAM a néanmoins fortement augmenté ses avances à 7 jours la semaine dernière pour avoisiner environ 69,3 MMDH, soit 40,9 MMDH de plus comparativement à une semaine auparavant", indique BKGR dans sa récente Lettre monétaire et obligataire.

Cela a permis aux banques de faire face à la hausse de la circulation fiduciaire généralement observée à l'occasion de la fête de l'Aïd et des vacances estivales et à l'absence des placements du Trésor au niveau du marché monétaire, rapporte la MAP.

Le marché demeure ainsi équilibré et laisse ressortir un TMP toujours aligné sur le taux directeur, soit 1,5%.

Par ailleurs, la courbe primaire s'est appréciée suite à la hausse du taux de la ligne 13 semaines de 7 points de base (pbs) à 1,39%, la ligne 52 semaines de 3,4 pbs à 1,57% et la ligne 2 ans de 1 pbs à 1,76%, précise BKGR, notant que le cumul des levées du mois courant s'élève ainsi à près de 12,8 MMDH pour un besoin annoncé de 10,5 MMDH.

Le marché secondaire, pour sa part, a enregistré une volumétrie en baisse de -9% à 5,6 MMDH, majoritairement observée au niveau des maturités CT (43%).

Au niveau de la courbe secondaire, la ligne 2 ans a enregistré la plus forte variation à la hausse (+6,3 pbs à 1,76%) alors que la plus forte variation à la baisse a été observée sur la ligne 13 semaines (-3,6 pbs à 1,39%).

Durant la prochaine période, BAM réduira son dispositif monétaire avec l'émission de 40,86 MMDH sous forme d'avances à 7 jours, soit 19,42 MMDH de moins comparativement à une semaine auparavant.

Parallèlement, la Banque centrale alimentera son programme des opérations à long terme avec l'émission de 2 prêts garantis d'environ 2,02 MMDH.

Le dépassement du besoin annoncé initialement par l'argentier du Royaume pour le mois courant ainsi que la hausse observée dernièrement des taux primaires reflètent probablement une accentuation de la pression sur les finances publiques.

Dans les prochaines adjudications, la courbe primaire devrait s'apprécier légèrement sans pour autant dépasser les seuils d'alerte.

Baisse du chiffre d'affaires consolidé de Maroc Telecom à fin juin

Au premier semestre 2021, Maroc Telecom a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 17.780 millions de dirhams, accusant ainsi une baisse de 3,0% (-2,9% à taux de change constant).

Ce recul est justifié par la baisse des activités Mobile au Maroc, du reste «compensée partiellement par la bonne dynamique de croissance du Haut Débit Fixe au Maroc et des activités des filiales Moov Africa», a expliqué l'opérateur.

Grâce principalement à la performance de ses filiales au titre du deuxième trimestre 2021 (+4,7% à taux de change constant), l'opérateur de télécommunication souligne qu'il a réalisé un chiffre d'affaires consolidé quasi stable (-0,8% à change constant) sur cette même période.

Qu'à cela ne tienne, au premier semestre 2021, le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) ajusté du Groupe Maroc Telecom s'est élevé à 9.160 millions de dirhams en retrait de 4,6% à taux de change constant.

Dans un communiqué sur les résultats consolidés du premier semestre 2021, le Top management du Groupe a néanmoins affirmé que la baisse de l'EBITDA au Maroc a été partiellement compensée par la croissance de l'EBITDA dans les filiales Moov Africa et que la marge d'EBITDA ajusté s'est maintenue au niveau élevé de 51,5%.

A fin juin 2021, le résultat opérationnel (EBITA) ajusté consolidé du Groupe Maroc Telecom s'est de con côté, établi à 5.571 millions de dirhams. Ce qui correspond à un recul de 4,5% (-4,4% à taux de change constant) sur une tendance similaire à celle de l'EBITDA, a fait savoir la même source ajoutant que la marge d'exploitation s'est établie à 31,3%.

Souignons qu'au terme des



six premiers mois de 2021, le Résultat Net ajusté Part du Groupe est ressorti en baisse de 5,8% à taux de change constant et s'est établi à 2.832 millions de dirhams.

S'agissant des investissements hors fréquences et licences, ils ont enregistré une hausse de 78,3% sur un an à taux de change constant, pour atteindre 2.115 millions de dirhams, selon le Groupe qui précise qu'«orientés principalement vers le renforcement des infrastructures afin d'accompagner la croissance du trafic et des bases clients, ils représentent 11,9% des revenus du Groupe».

Sous l'effet principalement de la baisse de l'EBITDA et la hausse des investissements, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) ajustés ont accusé une baisse de 22,8% par rapport à la même période de 2020 (-22,7% à taux de change constant).

Dans sa note, Maroc Telecom a ainsi relevé qu'ils se sont établis à 5.478 millions de dirhams et qu'au cours de la même période, la dette nette consolidée du Groupe a baissé de 20,1%, pour s'établir à 14.908 millions de dirhams. Selon la même source, elle a représenté 0,8 fois son EBITDA annualisé.

Signalons que le nombre de clients du Groupe s'est élevé à près de 74 millions à fin juin 2021, en hausse de 7,5% sur un an, tiré par la hausse soutenue des parcs dans les filiales (+11,1%).

Au Maroc, le CA a accusé une baisse de 7,1% au premier semestre 2021, à 9.774 millions de dirhams, selon le Groupe.

«Les activités Mobile, en particulier la Data prépayée, continuent à pâtir de la concurrence et du contexte réglementaire, compensées partiellement par la bonne dynamique de la Data Fixe en hausse de +7,7%», a-t-il souligné.

A noter que l'EBITDA ajusté atteint 5.390 millions de dirhams,

en baisse de 9,9% par rapport au premier semestre 2020, la marge ajustée restant au niveau élevé de 55,1%.

En retrait de 12,7% sur une année du fait de la baisse de l'EBITDA, l'EBITA ajusté s'est, de son côté, établi à 3.524 millions de dirhams, tandis que la marge d'EBITA ajustée est ressortie à 36,1%.

Suite à la baisse de l'EBITDA et de l'accélération des investissements qui ont atteint 13,3% du CA, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) ajustés au Maroc ont accusé une baisse de 35,7% durant les six premiers mois de 2021. Ils se sont ainsi élevés à 2.737 millions de dirhams.

Tiré par le parc prépayé, qui a gagné 1,7% sur le deuxième trimestre, le parc Mobile a enregistré au 30 juin dernier une progression de 0,3% en un an pour atteindre 19,6 millions de clients.

A noter que «sous l'effet conjugué des baisses du revenu des services sortants et entrants, le chiffre d'affaires Mobile perd 11,7% par rapport à la même période de 2020, pour atteindre 5.985 millions de dirhams», a fait savoir le Groupe expliquant que le recul des services entrants est essentiellement lié à la baisse des terminaisons d'appels nationales.

Par ailleurs, «le contexte réglementaire et concurrentiel continue de peser sur le revenu des services sortants, en particulier sur le segment de la Data prépayée», a af-

firmé Maroc Telecom indiquant que l'ARPU mixte s'est établi à 48,8 dirhams pour les six premiers mois de 2021, soit une baisse de 11,4% par rapport à la même période de 2020.

Il ressort des données du Groupe que le parc Fixe s'est amélioré de 1,0% sur un an et a enregistré près de 2 millions de lignes à fin juin 2021, tandis que le parc Haut Débit a progressé de 3,3% pour atteindre 1,7 million d'abonnés.

S'il apparaît que le chiffre d'affaires des activités Fixe et Internet est ressorti en légère baisse de 0,5%, le Groupe Maroc Telecom assure cependant que la croissance de 7,7% du chiffre d'affaires Data a compensé partiellement la baisse de la Voix.

Grâce à la croissance de la Data Mobile (+15,4%) et des services Mobile Money (+28,4%), les activités du Groupe à l'international ont réalisé un CA de 8.515 millions de dirhams, en hausse de 2,4% (+2,5% à taux de change constant).

Au cours du premier semestre, l'EBITDA ajusté s'est établi à 3.771 millions de dirhams, en hausse de 4,1% (+4,2% à taux de change constant). La marge d'EBITDA ajusté s'est élevée à 44,3%, soit un gain de 0,7 pt à taux de change constant du fait de l'amélioration continue du taux de marge brute et de la maîtrise des charges opérationnelles ».

Alain Bouithy

“ En hausse de 7,5% sur un an, le nombre de clients du Groupe atteint près de 74 millions au premier semestre 2021

Abdeslam Ahizoune reconduit à la tête du Directoire de Maroc Telecom

Le Conseil de surveillance, réuni jeudi 18 février 2021, a pris acte de l'expiration du mandat des membres du Directoire au 1er mars 2021 et a décidé de reconduire, pour deux (2) exercices supplémentaires, soit jusqu'au 1er mars 2023, le mandat de M. Abdeslam Ahizoune en qualité de Président du Directoire et messieurs Brahim Boudaoud, Hassan Rachad, François Vitte et Abdelkader Maamar en qualité de membres du Directoire.



Baisse de 0,3% de l'IPC à Agadir en juin dernier

L'indice des prix à la consommation (IPC) a connu, au cours du mois de juin dernier à Agadir, une baisse de 0,3% par rapport au mois précédent.

L'IPC a atteint durant le mois de juin dernier à Agadir le niveau 103,4 contre 103,7 en mai 2021, indique le Haut-commissariat au plan (HCP) dans une note relative à l'IPC.

Pour ce qui est de l'indice des six premiers mois de 2021, il a connu une hausse de 1% par rapport à la même période de 2020, en passant de 102,2 à 103,2, précise la même source.

L'IPC mesure l'évolution relative des prix de vente au détail des produits de consommation courante de la population urbaine dans le temps et dans l'espace. Les prix des produits sont relevés auprès d'un échantillon de points de vente au détail par le biais d'une enquête permanente dans 18 villes représentant toutes les régions du Royaume, à savoir : Casablanca, Rabat, Tanger, Marrakech, Oujda, Fès, Agadir, Meknès, Beni Mellal, Kénitra, Tétouan, Errachidia, Safi, Laâyoune, Guelmim, Serrat, Dakhla et Al Hoceima.

De belles perspectives pour l'agriculture bio à Sefrou

La province de Sefrou qui est l'une des régions pionnières en matière d'agriculture biologique, connaît une profusion d'initiatives visant à intensifier durablement la production agricole par des techniques respectueuses des ressources naturelles.

Ces actions qui ont permis à la capitale des cerises de se distinguer en la matière, ont été développées et mises en place à la faveur du Plan Maroc vert et la stratégie "Génération Green 2020-2030", deux chantiers ambitieux visant la promotion d'une agriculture productive et adaptée aux changements climatiques.

Parmi ces initiatives, le directeur provincial de l'agriculture, Mohamed Mezzour, cite le lancement sur une superficie d'environ 520 hectares du

processus de semis direct dans la zone "Bani Saden" avec l'appui de l'Institut de recherche agricole, l'Association Sadnia pour céréales et l'Office chérifien des phosphates. Cette action consiste notamment en l'acquisition de 2 semoirs particulièrement pour la plantation directe, comme technique écologique qui préserve le sol et donne de meilleurs résultats à moindre coût, a précisé le responsable provincial.

M. Mezzour a indiqué également que des cultures écologiques adaptées aux changements climatiques et économes en eau, comme le safran et le caroubier, ont été introduites sur des superficies respectives estimées à 15 ha et 400 ha.

Il a été procédé, aussi, à l'encouragement des investissements dans des unités modernes de trituration des olives afin de réduire les fuites des margines, a-t-il fait savoir, ajoutant que le nombre des unités modernes spécialisées a atteint 42 structures à Sefrou au détriment des unités traditionnelles.

M. Mezzour a cité, dans le même cadre, la construction d'un complexe de collecte et de séchage des margines dans la commune d'"Aghbalou Aqorar" avec pour objectif de protéger l'agriculture dans la région outre le recyclage des déchets de trituration des olives comme les grignons d'olive pour produire des briquettes remplaçant le bois de chauffage. Ce projet est porté par le groupement d'intérêt économique "Les huiles de Sefrou" au niveau de la commune d'"Azaba".

D'autres expériences importantes en matière d'agriculture éco-



logique ont vu le jour à Sefrou, dont le recyclage des déchets et des grignons d'olive comme matière première pour le séchage des prunes de manière écologique pour la coopérative "Al Bougrinya" dans la commune "Ain Timknay".

A la faveur des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la préservation de l'environnement, nombreux ceux qui ont adopté l'agriculture traditionnelle à travers le recours à des pratiques écologiquement responsables. Cette opération qui a concerné une super-

ficie d'environ 200 ha a été lancée au cours de cette année, dans la perspective de l'obtention du label de l'agriculture bio.

L'agriculture biologique est un mode de production de denrées végétales et animales basé sur la gestion rationnelle du sol, dans le respect des cycles biologiques et de l'environnement pour une production de qualité et non polluante.

Elle est basée notamment sur la rotation des cultures, fondement même d'une utilisation efficace des ressources du sol, l'utilisation d'en-

grais vert, de compostage, de lutte biologique intégrée, l'interdiction des organismes génétiquement modifiés, le choix d'espèces végétales et animales adaptées aux conditions locales et l'élevage en plein air et en libre parcours et l'alimentation des animaux d'élevage avec des aliments d'origine biologique.

L'agriculture biologique offre de nombreuses possibilités commerciales. Au cours des 15 dernières années, le marché des aliments biologiques est en constante croissance à l'échelle mondiale.



La province connaît une profusion d'initiatives visant à intensifier durablement la production agricole

CDG Invest injecte 3 millions de dirhams dans la startup Sawebli

CDG Invest a investi 3 millions de Dirhams en Seed dans Sawebli. Cette startup lauréate de la deuxième promotion du programme 212Founders est spécialisée dans les réparations à domicile et au bureau.

Ainsi, CDG Invest accompagne la croissance de Sawebli qui, grâce à cet investissement, peut désormais intégrer la phase d'accélération du programme 212Founders.

Sawebli est un prestataire de services qui fournit des travaux de réparation et de réaménagement à domicile et au bureau.

Pour les particuliers et les professionnels, Sawebli propose à travers son approche mul-

ticanal (site web, whatsapp, réseaux sociaux) des services d'électricité, plomberie, climatisation, peinture, désinfection, menuiserie et autres prestations de bricolage.

Grâce à son recours à la digitalisation, Sawebli simplifie et améliore l'accès des citoyens aux différents services qui leur sont essentiels au quotidien.

Ce financement Seed permettra à Sawebli de passer de la phase d'amorçage à la phase d'accélération et boostera sa croissance dans le marché marocain en se développant à Rabat, Marrakech, Tanger et Fès en plus de Casablanca où elle se positionne d'ores et déjà.

«Nous sommes ravis d'accueillir un investisseur institutionnel dans notre tour de table pour créer plus de valeur aussi bien pour nos clients que pour nos artisans. En faisant appel à Sawebli, nos clients réalisent un acte citoyen en contribuant à apporter des revenus stables et des incentives sociales à une population vulnérable. Grâce à nos collaborateurs et nos artisans, nous agissons comme le tiers de confiance et de qualité pour une clientèle qui a augmenté son niveau d'exigence», ont souligné Réda Lakhlifi et Mohammed Ait Addi, cofondateurs de Sawebli.

Sawebli contribue par ailleurs à organiser un secteur jusque-là majoritairement infor-

mel, et valorise un savoir-faire de qualité. L'investissement fait par CDG Invest contribuera au renforcement de l'expertise de la startup en lui permettant d'investir pour la formation de plusieurs centaines d'artisans et de leur offrir des incentives sociales.

«CDG Invest est fier d'accompagner la croissance de Sawebli. Depuis son lancement en 2019, la startup connaît une évolution remarquable et a servi plusieurs milliers de clients B2B et B2C à Casablanca tout en nouant des partenariats de qualité avec plusieurs acteurs économiques de renom», a conclu Youssef MAMOU, directeur du programme 212Founders.

Drissi Slimane

*Artiste de la
dissémination
cristallisée*



Composer une œuvre picturale, c'est disposer des éléments plastiques sur la surface d'un tableau, sorte de constituant physique varié (toile, papier, bois, etc.) sur lequel s'exerce l'activité picturale pour former un tout indissociable.

L'artiste plasticien Drissi adopte un mode de composition propre à lui en respectant le caractère des surfaces sur lesquelles il travaille : il peint plutôt les rapports entre les choses/éléments en créant un rapport au fond que la vision artistique est indifférenciée, que fond et forme signifient identiquement.

En accordant les formes entre elles, il s'agit pour lui d'occuper un espace/ temps défini. Son œuvre joue par des équivalences d'intensités par rapport à un axe à la fois vertical et horizontal, par rapport à l'alternance entre balance des masses et la pesanteur de ces mêmes masses : on relève, selon la rhétorique descriptive des pièces, un mode de composition qui semble intuitif au nom de la spontanéité et de la liberté du geste créateur chez Drissi. En utilisant comme d'autres les cinq éléments de base de l'art, à savoir les lignes, les couleurs, l'espace, les formes et l'illusion de la lumière, dans leur pure abstraction, Drissi ne cherche pas avant tout à se conformer à un académisme battu, mais surtout à créer une sensation d'énergie magmatique où domine une sensation de mouvement et de liberté.

Il y a une ligne de vie qui anime l'œuvre et réussit les diverses actions

représentées : ombre et forme, couleur et leurs tons expriment un repli intérieur vers cette indétermination qui, à notre avis, est la condition préalable à l'extériorisation de toute production. Et de cette ébauche va se dégager une identité picturale propre à Drissi. En effet, aborder la composition de Drissi à partir de quelques idées de base nous met face à un jeu de permanence et de surprise ; permanence de certains motifs qui se répètent et proportions variées selon des textures qui créent à la fois un effet de contraste et de surprise. Pourtant, notre œil est toujours attiré par cette harmonie colorée et formelle qui vient vraisemblablement de la relation de l'artiste Drissi à la Terre ; il s'agit pour lui de retrouver des teintes de terre, de jouer avec leurs relations faites de dégradés et de demi-teintes ; une autre harmonie violente et artificiellement créée.

Selon cette contrainte, les matériaux avec lesquels l'artiste réalise ses pièces subissent une transmutation pour retirer la prégnance et faire sortir leur phénoménalité. Pour ce faire, l'espace visuel, celui de la vision binoculaire se voit attribué de multiples focalisations, fragmentaire et discontinu, correspondant à ce que nous percevons sur le moment, une sorte de déréalisation globale.

Parallèlement, des éléments qui ne font pas partie d'un même mode sont juxtaposés, selon le principe de collage, recyclage transportant leur espace dans un espace général, si bien qu'ils se

trouvent paradoxalement isolés, à la recherche de relations avec leurs nouveaux voisins.

Drissi parodie le nombre d'or en nous invitant à identifier des repères pour parvenir à mieux comprendre notre histoire humaine. S'il intègre le temps dans la fabrique esthétique et conceptuelle de l'œuvre, c'est qu'il tâche de redistribuer les éléments pour conjurer le vide existentiel et maîtriser l'évènement aléatoire. La transposition d'éléments n'est pas une reproduction, ni une fiction mais une façon de faire advenir un modèle dans et par la représentation d'une nouvelle réalité. Sa peinture n'est pas une pure instrumentalisation mais un médium de l'expérience du monde.

S'il déconstruit la logique du calcul mathématique ou des points cardinaux, ce sera pour faire place à l'intensité de la vie en remplaçant le jeu pictural par le jeu ontologique, une présence au monde à travers le sensible larvaire, une sorte de dissémination des aléas de la vie ; une façon de jouer avec la « différence picturale » qui ne veut pas exprimer le visible mais ce qui est invisible.

Cette invisibilité est renforcée par le noir, ce berceau de potentialités inaccomplies que la création a engendrées. Ce noir peut donc présenter un aspect fécond quoique menaçant. L'atmosphère générale de l'œuvre intègre des expériences antécédentes selon un mode d'organisation et une technicité dont le résultat est surprenant. Tout au

long de son parcours artistique, Drissi a donné à ses pièces une atmosphère vaporeuse proche du Sfumato pour donner une profondeur onirique et mystique à ses peintures.

D'une part, il s'oriente vers l'abstraction, lyrique ou un expressionnisme codé ; d'autre part, il effectue un travail sur la matière par empreintes, selon une abstraction géométrique inter picturale qui consiste à mélanger des matériaux de rebut traditionnels afin d'élaborer un langage artistique fait de la naissance, d'entailles de griffures qui disent la violence du temps.

La mobilisation des chiffres, des signes parfois ésotériques, des matières de la naissance et celles de la dégradation comme les détritiques et la rouille, l'oxydation des papiers devenus jaunes, une calligraphie décalligraphiée, etc. ; tous ces matériaux incarnent les niveaux du cosmos souterrain, terrestre et céleste.

En fait, l'artiste retourne magnifiquement cette pensée du temps qui passe et qui emporte avec lui notre souplesse en nous montrant paradoxalement que le temps limité de notre vie est un bien, parce qu'il nous permet alors d'envisager notre mort comme une source d'énergie qui nous donne l'exacte stimulation pour prendre des décisions, agir et savoir où diriger notre action. Sans la rouille du corps qui est le vieillissement, nous serions immortels, une sorte de jeunesse permanente mais sans doute ennuyeuse.

Par Laghdache Hassan

Booker Prize : Des auteurs de renom sélectionnés, au détriment des nouvelles plumes

Six romanciers déjà reconnus par le Booker prize, dont des poids lourds de la littérature comme Kazuo Ishiguro, figurent de nouveau cette année dans la sélection de ce prestigieux prix littéraire britannique, ont annoncé ses organisateurs, au détriment de nouvelles plumes.

L'auteur britannique d'origine japonaise Kazuo Ishiguro, 66 ans, peut ainsi s'enorgueillir de sa cinquième sélection à ce prix littéraire créé en 1969, auquel peuvent concourir des auteurs de toutes nationalités pourvu qu'ils écrivent en anglais. Il l'avait déjà remporté en 1989 pour son roman "Les Vestiges du jour", mais avait aussi été retenu en 1896 ("Un artiste du monde flottant"), en 2000 ("Quand nous étions orphelins") et en 2005 ("Après de moi toujours").

Celui dont la carrière a aussi été saluée par un Nobel de la littérature en 2017 est cette fois-ci sélectionné pour son huitième roman, "Klara and the Sun" ("Klara et le soleil"), "une véritable vision innocente et sans ego sur le comportement étrange des humains obsédés et blessés par le pouvoir, le statut et la peur", ont estimé les membres du

jury. Cinq autres romanciers déjà sélectionnés par le Booker Prize figurent de nouveau cette année sur la liste: Damon Galgut pour "The Promise" ("La Promesse"), Mary Lawson avec "A Town called Solace" ("Une ville appelée Consolation"), Richard Powers pour "Bewilderment" ("Perplexité") et Sunjeev Sahota avec "China Room" ("Chambre chinoise"). Au total, treize œuvres ont été sélectionnées par un jury de cinq juges parmi 158 romans publiés au Royaume-Uni ou en Irlande entre le 1er octobre 2020 et le 30 septembre 2021. Six femmes figurent parmi les 13 noms retenus, et seul deux primo-romanciers, bien loin des 8 nouvelles plumes sélectionnées lors de l'édition précédente.

L'an dernier, le prix avait été attribué à l'Ecossois Douglas Stuart pour son premier roman "Shuggie Bain", qui se déroule dans une famille de la classe ouvrière à Glasgow luttant contre l'alcoolisme et la pauvreté dans les années 1980.

Cette année, "il est particulièrement significatif, en cette période de pandémie, de constater que tous ces livres ont des choses importantes à dire sur ce qu'est la commu-



nauté, qu'elle soit minuscule et isolée ou qu'elle s'étende à l'infini dans le cyberspace", a estimé Maya Jasanoff, présidente du jury. Elle a salué "un sentiment de connexion puissant avec les livres" en cette période de confinements répétés.

Les noms des six finalistes seront annoncés le 14 septembre, avant la désignation du vainqueur le 3 novembre. A la clé, une récompense de 50.000 livres (environ 55.000 euros) et l'assurance d'une renommée internationale.

Le dernier film d'Almodovar en ouverture du Festival de Venise



"**M**adres paralelas", un film de Pedro Almodovar avec Penelope Cruz, ouvrira la 78ème édition du Festival de Venise, qui se tiendra du 1er au 11 septembre, ont annoncé lundi les organisateurs. Le film, à l'affiche duquel figurent également Milena Smit, Israel Elejalde, Aitana Sánchez-Gijón, Julieta Serrano et Rossy De Palma, sera en compétition

pour le prestigieux Lion d'or du meilleur film. "Je suis vraiment né comme réalisateur à Venise en 1983 (...) dans la section Mezzogiorno Mezzanotte. 38 années après, on m'appelle pour ouvrir la Mostra. Je suis vraiment reconnaissant au festival pour cet honneur et j'espère être à la hauteur", a réagi le réalisateur espagnol, cité dans le communiqué. Le directeur du festi-

val Alberto Barbera s'est de son côté réjoui d'accueillir "ce portrait intense et sensible de deux femmes confrontées aux thèmes d'une maternité aux rebondissements imprévisibles, de la solidarité féminine, d'une sexualité vécue en pleine liberté et sans hypocrisies". Pedro Almodovar, 71 ans, avait reçu en 2019 un Lion d'or d'honneur pour l'ensemble de sa carrière.

Bouillon de culture

Exposition

La Galerie Amalgame à Casablanca abrite, du 29 juillet au 9 août, une exposition des artistes Amal El Fellah et Nadia Rhessal sous le thème "Trait d'union".

Une quarantaine d'œuvres d'art seront présentées au public à cette occasion, selon les organisateurs.

Dans une note de présentation, l'artiste plasticien et critique Chafik Zakari a souligné que l'exposition "offre un voyage exceptionnel dans deux horizons artistiques différents, qui se rejoignent néanmoins dans l'engagement dans la cause humaine et particulièrement celui de l'affirmation de la femme au cœur de la société".

Amal El Fellah "a toujours ressenti ce besoin de créer et au fond de se réaliser à travers un personnage lui ressemblant, faisant ainsi face à elle-même et à tous les sentiments qui l'habitent", a-t-il indiqué.

Pour sa part, Nadia Rhessal, à travers ses œuvres composant sa collection "Interstice", emporte le regard vers des émotions "qui se bousculent entre passion, déterminisme, douceur et féminité", a-t-il ajouté.

Nadia Rhessal et Amal El Fellah sont autodidactes et natives de la ville de Khouribga.



Une école de l'art du conteur ouvre ses portes à Marrakech



La scène culturelle de la cité ocre sera renforcée par l'ouverture prochaine d'une "école de l'art du conteur", qui a pour ambition de former une nouvelle génération de "hlaïqs conteurs".

Ce projet ambitieux porté par l'Association Al Muniya de Marrakech ainsi que par des intellectuels et artistes engagés en faveur de la préservation du patrimoine de leur ville, s'inscrit en droite ligne avec la Vision Royale visant la préservation du patrimoine national matériel et immatériel en général et celui de la cité ocre en particulier.

Ainsi, cette école donnera des cours en art du conteur et de la halqa, calligraphie arabe, histoire, littérature et soufisme, langue et littérature arabe, et arts du théâtre. Le cours d'apprentissage de l'art du conteur et de la halqa est dirigé par le célèbre conteur de la Place Jemaa El Fna, Abderrahim Azalia, alors que celui de la calligraphie arabe est donné par le maître calligraphe Abdelghani Ouida.

Le cours d'apprentissage consacré à l'histoire, à la littérature et au soufisme est dirigé par le chercheur et spécialiste du soufisme et directeur du

Bulletin du patrimoine de Marrakech et de sa région, Jaafar Kansoussi, alors que celui de la langue et littérature arabe est confié à Mohammed Ait Laamim, enseignant à l'université Cadi Ayyad. Le cours des arts du théâtre est dirigé par Brahim Hanai, lui aussi enseignant à l'université Cadi Ayyad de Marrakech. Les initiateurs de ce projet culturel prévoient de programmer d'autres cours en art du Samaa et en art du Malhoun.

L'initiation à l'art du conte est assurée en langues arabe, darija, amazighe, française et anglaise. Les initiateurs de ce programme de formation annoncent l'ouverture de la liste des inscriptions au profit des jeunes de la cité et des autres à partir du 1er août 2021. Les cours se tiennent gratuitement à l'Association Al-Muniya de Marrakech dont le siège est situé dans la Médina de Marrakech.

Créée en 2006, l'Association Al-Muniya de Marrakech a pour vocation notamment d'apporter une meilleure compréhension des patrimoines des médinas et de préserver et revivifier le patrimoine spirituel, musical, architectural, artisanal et urbanistique.

Sport national

Arrêtons la spirale d'échecs

“Là où il n’y a pas vision
les gens périssent”

Proverbe millénaire

La réalité du sport national est pour le moins que l'on puisse dire alarmante.

Ce constat qui se pérennise ne semble pas inquiéter les décideurs sportifs outre mesure. L'euphorie avant les grands événements, baromètres mondiaux de performance, et les psychodrames au terme desdits événements meublent notre quotidien depuis un demi-siècle. Les déclarations jubilatoires et le vacarme médiatique s'estompent au terme desdits événements et jamais Pierre De Coubertin n'a eu autant de fans chez nous bien entendu ! « *L'essentiel est de participer* », disait-il.

L'incompétence d'une génération aux commandes du sport national, notamment dans les domaines de réflexion stratégique et de management, mue par ses paradigmes aveuglants, consacre les résistances au changement. Il en résulte l'absence d'une vision claire et de stratégies rigoureusement déployées, une législation inappropriée voire dépassée, des institutions sportives « sclérosées » eu égard aux évolutions effrénées de la gestion du sport et son impact socioéconomique, des infrastructures insuffisantes et/ou inutilisées, un manque d'une formation continue adaptée et efficace évident, des démissions en cascade de bonnes volontés expérimentées et compétentes, une absence d'activités sportives pour les enfants en bas âge, dispersion des ressources et manque de synergies, une presse mue par les mirages de l'insolite et du sensationnel au lieu et place de l'analyse et de l'investigation. Autant de symptômes de défaillance du sport national et conséquemment, la spirale infernale d'échecs s'active chaque jour davantage.

Ce constat reflète une réalité préoccupante comme l'est le traitement qui lui est réservé. De rares initiatives de façade sont entreprises générant au mieux

des réformettes pour calmer la galerie. Or, un quantum de travaux de recherche académiques non négligeable et de propositions de changements doctement développées existe bel et bien, mais comme cela dérange, les tiroirs moisissants restent leur inévitable refuge. De surcroît, il devient de plus en plus commun, chez nous, que sport et management ne font pas bon ménage, malgré les évolutions conceptuelles et les bonnes pratiques du management sportif. Le sport est devenu l'une des activités humaines les plus attractives, tant sur le plan économique que celui de l'épanouissement humain et social. Les grands événements sportifs transforment territoires locaux, régions, voire notoriété et image des pays (Londres, Sotchi, Qatar avant même l'événement prévu, et Chine pour ne citer que ces exemples).

Cette contribution qui s'inscrit dans le sillage d'un travail académique et d'une expérience de cinquante ans dans le domaine du sport se veut constructive en ouvrant des pistes de réflexion dans le cadre d'une éventuelle initiative de changement.

1- Sport business ou sport éducation : le faux problème

L'une des grandes questions meublant les débats actuels ici et là concerne le choix entre le sport en tant qu'activité humaine éducative et mobilisant notre jeunesse et un sport business capable, seul, de se prendre en charge. C'est là, une fois de plus, un débat inutile pour ne pas dire stérile : comme on ne peut pas construire des gratte-ciel sur du sable mouvant, on ne peut pas également bâtir un sport qui génère ses ressources et réalise des profits, sans un sport éducatif de masse, prenant en charge nos enfants dès leur plus jeune âge et mobilisant ce gigantesque potentiel de nos jeunes assoiffés d'épa-

nouissement et d'accomplissement personnel et collectif.

L'éducation physique et sportive fait partie de l'arsenal éducatif du développement humain dans les pays où le sport business prospère également et offre une foultitude de domaines d'activités stratégiques juteux. Faut-il rappeler que dans ces pays, au niveau des pré-maternelles déjà, les enfants sont initiés aux activités physiques comme vecteur d'éveil et d'épanouissement, alors que nos enfants ne commencent une hypothétique pratique sportive qu'au niveau du collège, c'est-à-dire à l'âge de 12 à 13 ans. Il faut le crier haut et fort : à cet âge, sous d'autres cieux, on est déjà champion dans moult sports sinon en devenant de l'être !

Dans le sillage de ce postulat, notons que la production d'un produit fini et celle d'un athlète de haut niveau obéissent aux mêmes principes et règles : dans les deux cas on a besoin de capital, de savoir-faire, de savoir-être, de savoir-faire, de savoir-être, et d'outils de production appropriés. Mais sans matières premières et sans environnement favorable, point de résultats probants.

Aussi, sans un sport de masse conçu et bâti sur un socle organisationnel solide incitant l'école primaire, les collèges et les lycées à « approvisionner » les clubs, les associations et les centres socio-sportifs au niveau des communes, toute stratégie sportive serait biaisée.

De surcroît, dans la situation où se trouve notre sport, a-t-on le droit d'ignorer cette immense armée silencieuse, car fortement déçue voire meurtrie, constituée de milliers d'enseignants d'EPS, de lauréats de l'Institut Moulay Rachid et autres éducateurs formés par le MJS ? Faut-il rappeler que ces gens totalisent, pour la plupart, deux à quatre années d'études de physiologie, d'anatomie, de psychopédagogie et de bio-

mécanique, outre la pratique sportive, dans plusieurs cas, de haut niveau, tous sports confondus ? N'y a-t-il pas là un gisement de ressources humaines capables de piloter un sport de masse, facteur de succès inégalé du développement sportif ?

Cette cascade de questions interminables est légitimée par l'absence d'une conception clairement définie de notre sport, bénéficiant de l'adhésion de tout le monde et portée par les hommes politiques, les institutions sportives dirigeantes dans leur diversité, les entreprises publiques, le secteur privé, la presse nationale dans toutes ses composantes : médias, intermédiaires, journalistes et bien entendu les experts spécialisés.

2- Qu'attendons-nous donc du sport national ?

Cette question peut paraître anodine, mais en fait elle doit être au cœur de toute initiative de développement. Voulons-nous continuer à supporter à coups de milliards le foot-ball, sport boîteux, budgétivore et improductif ? Sommes-nous pour une refonte globale et approfondie avec les coûts que cela exige ? Quelle vision, quels rôles, quelles missions et quelles stratégies devons-nous adopter pour sortir de la spirale infernale d'échecs ? Devons-nous consacrer presque la totalité du budget alloué au football, sport défaillant, pour laisser les miettes à 45 autres fédérations ? Continuons-nous à vouloir supporter, vaille que vaille, un sport d'élite essoufflé ? Garderons-nous les structures et organisations actuelles qui, dépassées, se contentent de contempler les événements au lieu de les créer ?

Ce ne sont là que quelques questions parmi les dizaines que l'on peut poser et dont les réponses doivent être préalables à toute initiative de redressement ; faute de quoi, l'improvisation sera, à jamais, pérenne.



Il est donc devenu urgent de commencer par un véritable état des lieux réalisé via une méthodologie de recherche rationnelle, appropriée et globale. Un état des lieux généralisé conjugué à une véritable interpellation de toutes les composantes de la population. Cette investigation devra en principe constituer une plateforme de données permettant de répondre à un triptyque d'interrogations méthodologiques, à savoir : qui sommes-nous ? Où voulons-nous aller ? Et comment faire pour y parvenir ? Avec cette approche seulement et dans une démarche systémique et participative, nous serons en mesure de définir une véritable vision déclinée en missions, elles-mêmes déclinées en axes stratégiques de développement, eux-mêmes déclinés en plans d'actions opérationnels. Les processus, les activités qui les constituent et les tâches composant ces activités seront scrupuleusement définies. Tous ces arsenaux seront consolidés dans des manuels de procédures couvrant tous les aspects juridiques et légaux, d'organisation, de planification, de management, de gestion, de suivi et de contrôle.

Cette démarche nous amènera logiquement vers une grande phase préparatoire à un management qualité et vers les tremplins d'excellence qu'il offre.

Ce ne sont pas des fantasmes, mais de toute évidence l'abécédaire de toute démarche volontariste de développement/changement, quelles que soient les organisations. Elle doit toutefois être l'affaire de tous les Marocains, diligentée par des experts conformément à un cahier des charges précis et communiquée largement au grand public. Mais en aucun cas elle ne doit être l'apanage des institutions de tutelle seule; elles ne peuvent pas être juges et partie. Cette époque est révolue. Nos mentalités doivent également évoluer, c'est un travail sur nous-mêmes. Admettons que nous faisons partie de la problématique et arrêtons de chercher systématiquement à incriminer les autres. Nous y gagnerons tous.

3- Changeons de paradigmes

Thomas Samuel Kuhn, philosophe, savant et historien américain développe dans l'un de ses célèbres ouvrages « La structure des révolutions scientifiques », que parmi les obstacles au changement, il y a également l'attitude des savants, des chercheurs et des grands décideurs tous domaines confondus, parce que d'une manière naturelle et inconsciente le cerveau humain rejette tout ce qui n'est pas compatible à ce qui y est ancré. Les idées nouvelles sont tamisées et ne sont acceptées que celles qui ne bousculent pas les croyances et les convictions profondes. Il appelle cela l'effet paradigme (paradigm effect) et définit ces derniers comme des tamis qui filtrent les données proposées. Ils nous aveuglent et nous empêchent d'accepter les idées des autres, aussi pertinentes soient-elles.

Il développe aussi l'idée que les réussites d'hier ne garantissent en rien les succès de demain et que les grands changements dans l'histoire de l'humanité ont été réalisés à l'extérieur des systèmes comme les droits de l'Homme, les mouvements de libération de la femme et les droits du travail, entre autres. En fait les systèmes dans leur essence, se protègent, se reproduisent et craignent le changement.

Ces concepts déclinés et développés tout au long du XXème siècle sont à l'origine de toutes les théories nouvelles du changement et son substitut évolué, la transformation (...)

En guise de benchmarking et dans le même sillage, nous pouvons citer la Roumanie dans les années 70, l'Italie avec l'expérience des clubs omnisports et les exigences pour leur développement ainsi que les structures du sport actuellement, la France dans les années 60 et la fameuse boutade du Général De Gaulle déclenchant une refonte du sport français avec six lois en dix ans, l'Espagne la veille des Jeux méditerranéens ou encore la Tunisie et les exigences pour accéder au rang de dirigeant sportif. Oui, on avance là où l'esprit et la méthode garnissent les boîtes à outils des dirigeants entre-

prenants.

4- Mais quel rapport entre ces postulats et le sport national ?

En réalité, outre tous les autres obstacles à son développement que l'on peut énumérer et que j'ai eu l'opportunité de développer et de débattre par ailleurs, notre sport est également pris en otage entre les mains de ce qu'on peut appeler la génération 60-70. Cette génération a pratiqué, participé et/ou agi d'une manière ou d'une autre dans le domaine du sport national. Elle a suivi son chemin quand elle n'a pas influencé son devenir à nos jours. Elle préside actuellement à sa destinée et est résolument réfractaire au changement. A titre d'illustration, on recense dans l'univers du rugby, une quarantaine de jeunes experts, ex-joueurs, éducateurs, d'un niveau universitaire supérieur voire doctoral, largement compétents pour révolutionner ce sport qui, malheureusement, agonise, et en faire un modèle et presque tous les sports sont dans le même cas de figure.

Le problème c'est que la caste de la génération 60-70 est puissante et ne lâchera pas le gouvernail tant que la législation en vigueur le permet. Il est dorénavant certain que les prochaines Assemblées générales verront un phénomène nouveau, celui des associations et clubs électoraux qui abondent déjà et qui consacreront l'ordre établi de ceux qui croient détenir le savoir absolu car aveuglés par leurs paradigmes. Joël Barker, chercheur et futurologue, appelle cela : la paralysie des paradigmes (paradigm paralysis). D'ailleurs, dans les différentes théories de changement, deux stratégies sont dominantes : celle des step by step et celle de la rupture à laquelle nous devons sérieusement songer. (cf. le syndrome de la grenouille...) Aussi, si la conception de notre sport est-elle de toute évidence une grande préoccupation, il y a lieu de s'interroger aussi sur nos institutions sportives actuelles et leurs aptitudes à diligenter un chantier énorme de refonte du sport national et qu'elles devront par la suite diriger.

4- Quelles institutions de tutelle pour une autre conception du sport ?

Beaucoup de voix s'élèvent aujourd'hui pour s'interroger sur les aptitudes du MJS à pouvoir gérer le sport d'élite, le sport «éducation», et la partie sociale qui lui est confiée en même temps. Cette question est d'autant plus pertinente qu'il devient difficile de nos jours de marcher au pas de l'évolution effrénée du sport international porté par des technologies de plus en plus performantes et un marketing singulièrement incisif.

Dans la perspective d'un sport de masse scolaire et universitaire revu, organisé, et futur pourvoyeur de ressources humaines au sport d'élite, il serait judicieux que le sport soit globalement mis sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale avec un éventuel Haut Commissariat destiné au sport d'élite impliquant le MJS et le CNOM.

Je rappelle qu'il s'agit là d'une piste de réflexion comme d'autres et dont le contenu est en tout cas partagé par d'éminents hauts fonctionnaires ayant présidé à la tête du MJS. Ils sont donc bien placés pour apprécier la pertinence d'une telle proposition.

Il importe aussi, dans ce cadre global de propositions, de soulever la problématique de la législation sportive dans notre pays.

5- Quelle législation pour notre sport ?

Il existe un arsenal législatif conséquent mais qui ne résiste pas aux mutations et évolutions, d'abord de la société marocaine, mais surtout celles du sport à l'échelle universelle toujours plus attractives et toujours plus étonnantes. En vrac, j'expose ci-dessous les lois et textes inhérents au sport national, car il est important de les connaître :

- le dahir de 1958 (Droits des associations)
- La charte olympique;
- La loi 22- 87 relative à l'éducation physique et au sport
- La loi 30-09 relative à l'EPEs;
- Le décret n° 2-10-628 du 04/11/2011 pris pour l'application de la loi 30/09;
- La loi 75-00 relative au droit des associations qui complète le dahir des associations



- Le décret d'application de la loi 75-00 (dahir n° 1-58-376 du 10/01/2005);

- La loi 51-08 relative au dopage;

- La loi 09-09 relative à la violence et au hooliganisme;

- Statuts types des différentes fédérations sportives;

Depuis l'avènement de la professionnalisation du football marocain, il faudrait inclure la loi n° 15-95 relative aux sociétés commerciales et le D.O.C. (code des obligations et des contrats). Et on peut rajouter :

- La loi n° 78-00 (l'attribution des communes en matière sportive) , promulguée par le dahir n°1-02-297 (03/10/2002);

- La loi n° 07-92 relative à la protection sociale des personnes handicapées, extraits du dahir n°1-92-30 (10/09/1993) portant promulgation de la loi précitée;

- Ordre du "Wissam Erriadi" : décret n°2-69-388 de 08/10/1970 portant création de l'ordre du "Wissam Erriadi";

- Attributions et organisation du ministère de la Jeunesse et des Sports : décret n° 2-02-379 du 12/06/2002;

Le dahir des associations de 1958, et les modifications qui y sont apportées se sont vus dépassés notamment suite au soubresaut du début des années 80 avec l'organisation des jeux méditerranéens. Une autre loi s'imposait avec initialement un projet de progrès innovant qui s'est vue malheureusement « charcutée » pour aboutir à la loi 22-87. D'autres modifications se sont imposées dans les années 90 pour qu'en 2009 on promulgue la loi 30-09. Une loi qui, outre ses insuffisances conceptuelles, son incompatibilité soupçonnée avec les institutions sportives internationales et son déphasage avec une nouvelle constitution qui fait honneur à notre pays sont évidents. Le vacarme émotionnel violent qu'elle provoque est une Conséquence logique des blocages créés par ses déclinaisons en statuts types saugrenus qui promeuvent aussi l'incompétence, la médiocrité et l'ignorance au rang de dirigeants sportifs nationaux. Peut-on admettre que les vrais statuts types officiels ne sont pas encore sortis et ce depuis trois ans ?

Une loi doit répondre aux aspirations d'une société, à sa vision et à ses choix stratégiques élaborés avec méthode. Elle consacre ces choix et les protège, mais elle n'est en aucun cas immuable. Sa sacralité ne doit pas justifier ses risques de défaillances éventuelles porteuses de différenciation, de discrimination et conséquemment de désaccords et de conflits larvés. Le problème c'est que la démarche a toujours été inversée en considérant que la loi est l'antidote de tous les maux alors

qu'elle doit être l'émanation d'une vision et la garde-fou des activités et actions stratégiques et opérationnelles entreprises. Si on met la charrue devant les bœufs, on ne labourera pas, et ces derniers feront la planque.

Ceci étant, toute législation doit être inspirée du choix démocratique d'une société et du niveau des concepts démocratiques déployés.

6- Démocratie totale ou démocratie progressive : un faux problème

La démocratie est la plus belle merveille que l'intelligence humaine a créée. Elle permet de régler les conflits les plus violents entre les hommes, mais elle n'est pas une fin en soi dans la mesure où la démocratie absolue est un mythe (...). Elle s'adapte à la réalité socioéconomique d'un pays et aux aspirations des peuples : les élections de toutes sortes diffèrent totalement d'un pays à l'autre, et d'un système politique à l'autre. Mais dans tous les cas de figure la démocratie est activée comme chaque société a choisi de le faire. Si juguler l'incompétence et promouvoir la pro-activité devient une urgence opératoire dans le management de notre sport, adapter les outils démocratiques serait tout simplement consacrer la démocratie.

Un autre volet souvent éclipsé par l'ambiance des débats régnant fait partie des obstacles au développement du sport national. Ce sont les contraintes multiformes de son organisation sportive et géographique.

7- Pourquoi pas un sport décentralisé ?

La question couvre deux niveaux distincts mais complémentaires ; le niveau de responsabilité et celui de l'organisation.

La décentralisation dans les discours officiels date depuis environ quatre décennies mais dans la réalité le projet reste inachevé. Comment est-ce que, dans un pays pour lequel la décentralisation est un axe stratégique, on continue à avoir des directeurs centraux aux pouvoirs étendus et jalousement protégés ?

Aussi, géographiquement, le Maroc est-il d'une configuration longitudinale et les déplacements d'une extrémité à l'autre sont très longs. Pourquoi donc ne pas décentraliser le sport dans un premier temps avec un niveau national réservé à l'élite et le reste des catégories se déploiera au niveau provincial et régional. Cette proposition est légitimée par au moins douze raisons objectives et pertinentes citées ci dessous :

- diminuer drastiquement les déplacements
- diminuer les risques d'accidents de circulation
- faire gagner des milliards sur une période olympique
- augmenter le temps d'entraînement

- augmenter le temps de jeux dans une perspective de play-offs nationaux

- augmenter les périodes de formation

- motiver les sportifs par la mise en place de titres provinciaux et régionaux conséquents

- mieux impliquer les autorités locales qui ne s'investissent pas assez actuellement : communes, provinces, wilayas, régions, institutions de développement local et services extérieurs

- intéresser et attirer les entreprises locales

- développer le géomarketing sportif en core embryonnaire des entreprises nationales

- alléger les pouvoirs centraux

- optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et futures

La aussi, regardons ce qui se fait ailleurs. Dans plusieurs pays, notamment nordiques, les compétitions s'adaptent aux contraintes du temps, du climat et de l'espace et permettent d'optimiser les temps de jeux, d'entraînement et de préparation. Dans certains pays du Golfe les compétitions sont organisées sous forme de tournois. Certains pays du Pacifique comme par exemple la Nouvelle Zélande ont leur propre organisation sportive adaptée à leurs propres objectifs stratégiques sans toutefois aucune non-conformité avec les exigences des instances internationales. Ajoutons que cela ne les empêche pas d'être dans le peloton leader du sport mondial.

« Non, on ne change pas, cela choque, et puis on a toujours fait comme ça.... »

N'est-ce pas là aussi un réel problème de paradigmes qui gangrène notre sport ?

8- Synergies et optimisation

Dans le cadre d'une conception différente du sport national, la recherche de synergies et d'optimisation doit également faire partie de nos préoccupations cardinales.

Il existe environ une quarantaine de fédérations qui, toutes, font des déplacements à l'étranger ou localement, organisent de grands événements et par conséquent des milliards de dirhams sont dépensés sur une seule période olympique. Pourquoi donc ne pas mutualiser ces dépenses via des cahiers des charges et des appels d'offres globaux sur une base annuelle après avoir inventorié tous les déplacements et événements prévus, pour bénéficier de coûts meilleurs, de conditions de paiement avantageuses et ipso facto d'économies substantielles.

Nous devons aussi, dans ce cadre, favoriser un marketing sportif mutualisé, surtout au niveau régional pour mieux attirer les sponsors en leur proposant des packages variés et consistants.

9- Les facteurs clés de succès

- Le facteur de succès le plus important à mon sens dépend de nos aptitudes intellectuelles collectives à admettre que la situation actuelle de notre sport nécessite un « traitement de choc » immédiat et que tout retard d'agir aura des conséquences qu'aucun Marocain ne souhaite.

- Nous devons avoir le même dictionnaire pour comprendre le sens exact des concepts, la même balance pour peser nos mots et le même baromètre pour mesurer nos performances et réalisations. Retenons une fois pour toutes qu'un objectif est une cible déterminée, dans un temps déterminé, avec des moyens déterminés et des indicateurs de mesure déterminés et qu'aucune performance n'est fiable si elle n'est pas mesurée par rapport aux objectifs initiaux via un baromètre validé.

- Arrêtons la langue de bois qui transforme des échecs notoires en exploits. Ceci est de nature à attirer les fervents au moment où nous avons besoin de sérénité et de quiétude pour traiter ensemble la problématique coriace de notre sport.

- Cultivons le principe de « rien n'est impossible » et combattons l'ennemi numéro un, à savoir la médiocrité. Parmi les plus grandes puissances du monde, nombreuses sont celles qui font de ces principes gagnants leur culture sacrée.

- Scrutons les idées d'où qu'elles viennent sans préjugés et lançons-les dans le débat. Les grandes œuvres universelles sont toutes parties d'idées initialement très simples.

- Enfin, terminons avec cette magnifique citation de Ralph Emerson. « A l'origine de toute action il y a une pensée ». C'est peut-être cette pensée qui nous fait défaut.

Par Abdelkrim Lamouri



Consultant – chercheur en marketing
10 ans d'enseignement
35 ans d'expérience dans huit moyennes et grandes entreprises

Ex-président fondateur de l'ASUC – SKI
Ex-président délégué de la FRMSSM
Ex-président du RUC RUGBY
Ex-président de la FRMR

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR-
PROVINCE
DE TAROU DANNT
CERCLE OULED BERHIL
- CIADAT EL FAID
COMMUNE ARAZANE
S.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/2021

Le Mercredi 25 /08/2021 à
10.00 Heures. Il sera procé-
dé, dans le bureau du
président de la commune

ARAZANE province de Ta-
roudant à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres de prix, pour
: TRAVAUX DE RENFOR-
CEMENT DU SYSTEME
D'EAU POTABLE AU
CENTRE ARAZANE
COMMUNE ARAZANE
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des marchés de la commune
ARAZANE. Il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics www.marchespu-

blics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
(20000,00dhs) vingt mille
dirhams.
L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de (437412.00
dhs) quatre cent trente-sept
mille quatre cent douze
dhs
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux

dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n°
2.12.349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit soumissionner élec-
triquement via la plate-
forme du portail national
des marchés publics ;

- Soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau pré-
cité.
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du service des marchés
de la commune ARAZAN ;
- Soit les remettre au Prési-

dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de consultation.
N° 6829/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
COMMUNE OULED ALI YOUSSEF

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE

Le : 30 / 08 / 2021 à partir de 11 h , il sera procédé en séance publique dans le bureau du président de la commune à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres sur offres des pris , relevant de la commune Ouled Ali Youssef , province de Boulemane .

N° D'A.O	Objet de l'appel d'offres	Caution provisoire en (dhs)	Estimation administrative en (dhs)	Heure d'ouverture des plis
09/COAY/2021	CONSTRUCTION D'UN BARRAGE DE DEVIATION A IYOUFAF TSIWANT BAS, COMMUNE OULAD ALI YOUSSEF, PROVINCE DE BOULEMANE	50 000,00	902 400,00	11 H 00 min
10/COAY/2021	CLOTURE COUR DE LA COMMUNE, COMMUNE OULAD ALI YOUSSEF, PROVINCE DE BOULEMANE.	1 500,00	37 600,00	12 H 00 min

- Le maître d'ouvrage est. Monsieur le Président de la commune Ouled Ali Youssef.
- Le dossier d'appel d'offres peut :
 - * Soit le retiré du service des marchés de la commune.
 - * Soit le téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
- Le dossier d'appel d'offres peut :
 - * Soit l'envoyé par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la commune.
 - * Soit le déposé contre récépissé au bureau de service technique.
 - * Soit le remis directement au président de la commission d'appel d'offres séance tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis
 - * Soit participer par la soumission électronique à partir du portail des marches de l'Etat
- Les pièces justificatives à fournir sont celles indiquées à l'article 9 du règlement de la consultation

N°6825/PA

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

REPORT N° 2

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, site à la ville de Laâyoune informe que pour l'appel d'offres ci-après :

AO 29 DR8/C/2021	RÉÉQUIPEMENT DES FORAGES CÔTIERS RÉGÉNÉRÉS À LAÂYOUNE.
------------------	--

L'ouverture publique des plis aura lieu le **09/09/2021**, (au lieu de **11/08/2021**) à partir de **10 h**, à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

N°6828/PC

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري و التنمية القروية و المياه و الغابات

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est
Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif

AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT

APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2021/DPEFLCD/GUE

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif (Avenue Mohamed VI, Guercif) porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres n°11/2021/DPEFLCD/GUE, dont l'ouverture de plis est prévue le 02/08/2021 à 11 h, relatif à **L'achat de fours améliorés au profit des bénéficiaires, dans la province de Guercif, en un seul lot, apparu dans les quotidiens :**

- AI ITTIHAD N° 12.890 en date du 09/07/2021
- LIBERATION N° 9364 en date du 09/07/2021

Est rectifié comme suit :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Trois Mille (3.000, 00) Dirhams** au lieu de Neuf Mille.

- la date d'ouverture des plis est reportée à la date du 11/08/2021 à 09h.

- Modifications dans le dossier d'appel d'offre qui peut être retiré du Bureau des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le reste des paragraphes de l'avis d'appel d'offres cité ci-haut reste sans changement

N°6826/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 27/2021**

Le **26 aout 2021 à 11 heures**, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **TRAVAUX DE SIGNALISATION HORIZONTALE DE LA RN2 DU PK 66+300 AU PK77+000 -PROVINCE DE TETOUAN-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Six mille (6 000,00) dirhams.**

L'estimation du maître d'ouvrage est : **Quatre cent quatre mille huit cent soixante dirhams quatre vingt Centimes (404.860,80 dirhams) toutes taxes comprise**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
X : Signalisation et équipement de sécurité.	X.1 : Travaux de signalisation horizontale	3

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

N°6827/PA

"ATLAS PACK" SARL
Aux termes du PV de l'AGEdu 21/05/2021, les associés de la société "ATLAS PACK" SARL, ayant le siège social à Casablanca, 469 ZI LISSASFA RTE BOUSKOURA 1077, ont décidé :

- L'approbation des donations des parts sociales de :
o Mme NAIT BIHMADEN Keltoum fait donation de 12.750 Parts sociales au profit de :
• Mme.CHBARTE Malika 4.250 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Samira 4.250 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Hanane 4.250 parts sociales.
- o M.CHBARTE Hassan fait donation de 11.833 Parts sociales au profit de :
• Mme.CHBARTE Malika 3.945 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Samira 3.944 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Hanane 3.944 parts sociales.
- o M.CHBARTE Faycale fait donation de 11.833 Parts sociales au profit de :
• Mme.CHBARTE Malika 3.945 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Samira 3.945 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Hanane 3.944 parts sociales.
- o M.CHBARTE Faycale fait donation de 11.833 Parts sociales au profit de :
• Mme.CHBARTE Malika 3.944 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Samira 3.944 parts sociales ;
• Mme.CHBARTE Hanane 3.945 parts sociales.
- La constatation de la nouvelle répartition du capital social :
o Mme NAIT BIHMADEN Keltoum 26.000 Parts sociales ;
o M. CHBARTE Hassan 32.000 parts sociales ;
o M. CHBARTE Hamid 32.000 parts sociales ;
o M. CHBARTE Faycale 32.000 parts sociales.
- o Mme. CHBARTE Malika 26.000 parts sociales ;
o Mme. CHBARTE Samira 26.000 parts sociales ;
o Mme. CHBARTE Hanane 26.000 parts sociales.
- La refonte et la mise en harmonie des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 08/07/2021 sous le N°786219.

N° 6830/PA

"CARTONNAGES DU RIF" SARL
Aux termes du PV de l'AGEdu 21/05/2021, les associés de la société "CARTONNAGES DU RIF" SARL, ayant le siège social à Casablanca, 469 ZI LISSASFA RTE BOUSKOURA 1077, ont décidé :

- L'approbation des donations des parts sociales de :
o Mme NAIT BIHMADEN Keltoum fait donation de 103.875 Parts sociales au profit de :
• M.CHBARTE Hassan 34.625 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 34.625 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 34.625 parts sociales.
- o Mme CHBARTE Malika fait donation de 77.347 Parts sociales au profit de :
• M.CHBARTE Hassan 25.783 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 25.782 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 25.782 parts sociales.
- o Mme CHBARTE Samira fait donation de 77.347 Parts sociales au profit de :
• M.CHBARTE Hassan

25.782 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 25.783 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 25.782 parts sociales.

o Mme CHBARTE Hanane fait donation de 77.347 Parts sociales au profit de :
• M.CHBARTE Hassan 25.782 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 25.782 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 25.783 parts sociales.

• L'approbation de la cession de 100.000,00 Parts sociales de la société "ATLAS PACK" SARL au profit de :
• M.CHBARTE Hassan 33.333 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 33.334 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 33.333 parts sociales.

• La constatation de la nouvelle répartition du capital social :
o Mr CHBARTE Hassan 300.000 parts sociales ;
o Mr CHBARTE Hamid 300.000 parts sociales ;
o Mr CHBARTE Faycale 300.000 parts sociales.

• La refonte et la mise en harmonie des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 29/06/2021 sous le N°784679.

N° 6831/PA

"HELIO RIF" SARL
Aux termes du PV de l'AGEdu 21/05/2021, les associés de la société "HELIO RIF" SARL, ayant le siège social à Casablanca, 469 ZI LISSASFA RTE BOUSKOURA 1077, ont décidé :

- L'approbation des donations des parts sociales de :
o Mme NAIT BIHMADEN Keltoum fait donation de 13.199 Parts sociales au profit de :
• M.CHBARTE Hassan 4.400 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 4.400 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 4.399 parts sociales.
- o Mme CHBARTE Malika fait donation de 9.422 Parts sociales au profit de :
• M.CHBARTE Hassan 3.140 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 3.141 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 3.141 parts sociales.
- o Mme CHBARTE Samira fait donation de 9.422 Parts sociales au profit de :
• M.CHBARTE Hassan 3.141 parts sociales ;
• M.CHBARTE Hamid 3.140 parts sociales ;
• M.CHBARTE Faycale 3.141 parts sociales.
- La constatation de la nouvelle répartition du capital social :
o CARTONNAGES DU RIF SARL 252.000 parts sociales ;
o Mr CHBARTE Hassan 32.667 parts sociales ;
o Mr CHBARTE Hamid 32.666 parts sociales ;
o Mr CHBARTE Faycale 32.667 parts sociales.
- La refonte et la mise en harmonie des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 08/07/2021 sous le N°786215.

N° 6832/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Renouvellement d'un Groupe Surpresseur des eaux de service au niveau de la station de traitement RAOUZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°78DR9/CE/SPN/2/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : Renouvellement d'un Groupe Surpresseur des eaux de service au niveau de la station de traitement RAOUZ.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 300 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :
Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 25/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande

d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger
Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71 Email : fferasi@onee.ma - fboujida@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> / (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 6833/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Régénération des équipements hydromécaniques de la station de traitement TORRETA à Tétouan
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°79DR9/CE/SP N/2/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : Régénération des équipements hydromécaniques de la station de traitement TORRETA à Tétouan.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 600 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 6.000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :
Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

- Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date

et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 25/08/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger
Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 18/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71 Email : fferasi@onee.ma - fboujida@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> / (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 6834/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DIRECTION PROVINCIALE DE FIGUIG
BOUARFA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°6/2021

Le 9/9/2021 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement Aux terrain omni sport de: Tendrara, Bouanane et Ain chwatar Relevant De La DP Du Ministre De La Jeunesse Et Des Sports De Figuig A Bouarfa

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à trente mille Dhs (30000,00 DHS)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme toutes taxes comprises de: 1511640.00 DHS.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bu-

reau des marchés bureau des Marchés de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports- Figuig A Bouarfa-
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique au portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation.

N° 6835/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE NADOR
CAIDAT IAAZANENE
COMMUNE IAAZANENE
AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 02/2021

Le 24/08/2021 à dix heures (10h) il sera procédé au bureau du président de la commune territoriale d'laazzanene à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant:

Loyer d'agrément du taxi communal n° 289 de la commune territoriale d'laazzanene (Province de Nador). Et il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma

Le prix du commencement des offres du loyer de l'agrément est fixé à 3050.00 dhs (trois mille cinquante dirhams).

Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de sept Mille Dirhams (7.000,00 dhs).

Le contenu des prestations ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la division technique de la commune territoriale d'laazzanene.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret N°2.12.349 du 08/03/2013 précité à savoir :

1) dossier administratif comprenant :

- * la déclaration sur l'honneur.
- * cahier de charge.
- * le récépissé du cautionnement provisoire.
- * attestation fiscale certifiant que le concurrent et en situation fiscale régulière.

N° 6836/PA

**RIF-MAX
CONSTITUTION
DE SOCIÉTÉ**

Aux termes d'un acte sous
signe prive en date du
24/05/2021 à Al-Hoceima,
il a été établi les statuts
d'une S.A.R.L à associé
unique dont les caracté-
ristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: RIF
MAX SARL-AU
OBJET SOCIAL : 1/ FA-
BRACANT DE PRODUIT
DE NETTOYAGE.
2/ NETTOYAGE DES DE-
VANTURES, MAGAZINS,
APPARTEMENTS.
3/ TRANSPORT DE MAR-
CHANDISES POUR
COMPTE D'AUTRUI
SIEGE SOCIAL: HAY
BOUSLAMA BENI
BOUAYCH AL HOCEIMA.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Cent
mille dirhams (100.000,00
dh), répartis en 1000 parts
sociales de 100 dh chacune.
EXERCICE SOCIAL :
L'exercice social commence
le 1er janvier et se termine
le 31 décembre de chaque
année.
GERANCE : La société est
gérée par l'associé unique
M. EL MORABET Moham-
mad CIN n° RB691.
DEPOT LEGAL : Le dépôt
légal a été effectué au greffe
du tribunal de première in-
stance d'Al-Hoceima RC
3443

N° 6837/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
DARAA TAFILALET
PROVINCE DE TINGHIR
CERCLE D'ALNIF
CAIDAT D'ALNIF
COMMUNE TERRITO-
RIALE D'ALNIF
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DES PRIX N
01/CA/2021 du
26/08/2021 à 10h**

Le jeudi 26 Aout 2021 à 10
heures, il sera procédé en
séance publique dans la
salle de réunion de la com-
mune d'Alnif, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
des prix n° 01/CA/2021 du
26/08/2021 à 10h relatif
aux Travaux d'achèvement
de l'extension du lycée col-
légal maarakate oued el
Makhazane à Azekour a la
commune d'Alnif province
de Tinghir.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 Dhs (Dix Mille Dirhams)

- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 422.622,00 DH (Quatre Cent vingt-deux mille six cent vingt deux dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au prés du bureau de service des marches de la commune d'Alnif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postal aux concurrents qui le demandent en application de l'article 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que cer-

taines règles relatives à leurs gestion et leur contrôle .

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marches de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6838/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DRAA TAFILALTE
PROVINCE TINGHIR
CERCLE ALNIF
CAIDAT ALNIF
COMMUNE TERRITO-
RIALE D'ALNIF
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 03/CA/2021
(Séance publique)**

Le jeudi 26 Aout 2021 à 14h, il sera procédé à la salle des réunions de la commune Alnif Province Tinghir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix concernant l'affermage de l'abattoir Communal et le Transport Des viandes à la Commune Alnif Pour une période de Trois Années renouvelable une seule fois.

- La caution provisoire est fixée à la somme de 10.000,00 dirhams (Dix mille dhs).

- Le prix estimatif de l'affermage est fixé à la somme 90.000,00 dirhams (Quatre-vingt-dix mille dhs).

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service du patrimoine communal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Alnif sis à Alnif centre province de Tinghir.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

• Soit les remettre au Président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 6839/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DRAA TAFILALTE
PROVINCE TINGHIR
CERCLE ALNIF
CAIDAT ALNIF
COMMUNE TERRITO-
RIALE D'ALNIF
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/CA/2021
(Séance publique)**

Le jeudi 26 Aout 2021 à 15h, il sera procédé à la salle des réunions de la commune Alnif Province Tinghir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix concernant l'affermage des services du souk hebdomadaire de la Commune Alnif Pour une période de Trois Années renouvelable une seule fois.

- La caution provisoire est fixée à la somme de 10.000,00 dirhams (Dix mille dhs).

- Le prix estimatif de l'affermage est fixé à la somme 90.000,00 dirhams (Quatre-vingt-dix mille dhs).

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service du patrimoine communal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Alnif sis à Alnif centre province de Tinghir.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune précitée.

• Soit les soumettre par voie électronique sur le portail des marchés publics.

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 6840/PA

**ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et
Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest**

**Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et à la Lutte
Contre la Désertification
de Taroudant
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
EN SEANCE PUBLIQUE
N° 21/2021 / DREFLCD-
SO/DPEFLCD.37**

Le 31 Aout 2021 à dix heures (10h), il sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix pour La réalisation de l'étude d'ouverture et de réhabilitation de pistes d'une longueur totale d'environ 24,70 km dans la province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant, il peut être, également, téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublic.gov.ma;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent trente-neuf mille quarante-quatre Dirhams. (139 044,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudant ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé.

Le dossier technique indiqué à l'article 4 du règlement de consultation doit contenir une copie certifiée conforme à l'original, du certificat d'agrément (D4). Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'Article 4 du règlement de la consultation.

N° 6841/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION GENERALE
DE LA METEOROLOGIE**

**DIRECTION REGIONALE
METEOROLOGIQUE DU
CENTRE OUEST
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

N°2/2021/DRMCO/BG
Cet appel d'offre est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises

Le13/08/2021à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prixN°2/2021/DRMCO/B G, relatif à La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'automatisation de l'observation météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°3/2021/DRMCO/BG, Relatif l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouestà CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix n°

Société "STE NEW LIFE ENERGY" S.A.R.L

Au terme d'un acte S.S.P en date du 02/06/2021 à Oujda, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L ayant les caractéristiques suivant:

- Domination : "STE NEW LIFE ENERGY"
- Forme juridique : S.A.R.L
- Objet social : Oujda, LTS ESSALAM D.E M N210.
- Siège social : Oujda, LTS ESSALAM D.E M N210.
- Durée : 99 ans
- Capital social : Dix mille dirhams (10000) dirhams divisé en cent(100) parts de cent(100) dirhams chacune. Ces parts sont réparties comme suit
- Mr JAOUAD DAOUDI 50 PARTS
- Mme HANANE AZZAOU 50 PARTS
- gérants, les sociétés est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non associés nommés par une décision des associés prises dans les termes des articles 13 et 14 ci-dessus
- Est cogérant des maintenant de la présente société pour une durée limite
- Mr Jaouad Daoudi né le 02/02/1975 marocain titulaire de la CIN F716737 demeurant à Oujda bd abderrahim bouabid lot labhous A5 NR75
- Mme Hanane azzou né le 06/06/1980 Marocain titulaire de la CIN JC304020 demeurant à Dr ait el moudene Agadir

N° 6844/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 26/2021/BP

Le23/08/2021 a11 H il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

INSTALLATION DES KITS SOLAIRES DANS LES SYSTEMES D'AEP DES DOUARS RELEVANT DE LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA-TRANCHE 1

. le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30.000.00 DHS (trente mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.674.000.00 dhs (UN MILLION SIX CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DHS)

Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peutégalement être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna
- 2-soit lessenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna.
- 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit lessenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

-Secteur : J-Classe :3-Qualification exigées : J3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 6845/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 27/2021/BP

Le 23/08/2021 a12 H il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

INSTALLATION DES KITS SOLAIRES DANS LES SYSTEMES D'AEP DES DOUARS RELEVANT DE LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA-TRANCHE 2

. le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000.00DHS trente mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.674.000.00. dhs (un million six cent soixante quatre mille dhs)

Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peutégalement être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna
- 2-soit lessenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna.
- 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- 4- Soit lessenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

-Secteur : J-Classe :3-Qualification exigées : J3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 6846/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 28/2021/BP

Le23/08/2021 ,à 13 h ,il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOUAROULED ALI RELEVANT DE LA CIR ZEMRANE PAR BORNE FONTAINE

Province d'El kelaa des Sraghna.

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000.00 DHS (DOUZE Mille Dhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 496.991.28

(quatre cent quatre vingt seize mille neuf cent quatre vingt et onze dhs 28 cts)

Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peutégalement être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna
- 2-soit lessenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna.
- 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- 4- Soit lessenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6847/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية و
 التكوين المهني و التعليم العالي
 و البحث العلمي

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 07/FMPC/2021
Vente aux Enchères Publiques
(Séance publique)

Le **Vendredi 06/08/2021 à 10 h 30mn**, il sera procédé, au siège de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, Université Hassan II, 19, rue Tarik Ibnou Ziad - Casablanca, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :

Lot unique : La vente aux enchères de Chaudières :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse sus indiquée, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'Estimation du coût des prestations
- 10.000,00 DHS (Dix Mille Dirhams)	150.000,00 DH (Cent Cinquante Mille DH)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca avant le jour d'ouverture.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit Déposé le jour d'ouverture à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Une visite des lieux sera organisée le 02/08/2021 à partir de 10h 30 mn.

- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 et 4 du CPS.

N°6848/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 26/2021

Le 25 Aout 2021 à 11 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE ET DES DISPOSITIFS DE SECURITE DE LA RN2 DU PK 66+300 AU PK77+000 PROVINCE DE TETOUAN.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Quarante mille (40000,00) dirhams**
 L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est : **Deux millions huit cent vingt et un mille neuf cent vingt (2 821 920,00) dirhams**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
X : Signalisation et équipement de sécurité.	X.2 : Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité	2

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

N°6849/PA

EXCOB SARL
«Hemolab Pharma» SA
Membres du Conseil
d'administration
Présidence et secrétariat
du Conseil, Direction
générale

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2021, les actionnaires de la société « Hemolab Pharma », société anonyme au capital de 1.000.000 dirhams et dont le siège social est à Berrechid, Lot N° 125, Zone industrielle, Sahel, ont décidé de nommer en tant qu'administrateurs :

- Monsieur Abdelkarim Ben Saltana, né le 8 juin 1952, ingénieur, de nationalité marocaine, demeurant à Casablanca 16002, lot des stades, rue Harhoura, Villa 36, Hay Essalam et titulaire de la CIN numéro B407630.
- Monsieur Driss Briccha, né le 25 janvier 1954, Pharmacien, de nationalité marocaine, demeurant à Casablanca 12.000, n° 19 rue Ahmed Charci et titulaire de la CIN numéro B386579.
- Monsieur Salim Ben Saltana, né le 15 novembre 1984, directeur général délégué, de nationalité marocaine, demeurant à Casablanca 16002, lot des stades, rue Harhoura, villa 36, Hay Essalam et titulaire de la CIN numéro BK313633.

Le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'Assemblée générale susvisée, a décidé de nommer :

- Monsieur Abdelkarim Ben Saltana en tant que président du Conseil d'administration ;

- Monsieur Salim Ben Saltana en qualité de directeur général délégué ;

- Madame Zhor Amri en qualité de secrétaire du Conseil d'administration. Les mandats et les fonctions des administrateurs susvisés, ainsi que la nomination du secrétaire du Conseil, prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de première instance de Berrechid le 15 juillet 2021 sous le numéro 930.

N° 7053/PA

MONDIAL SERVICES
INDUSTRIES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE
100.000,00 DIRHAMS
Siège social : 144 RUE
MOHAMED SMIHA 6
EME ETG APPT N°35
DERB OMAR,
CASABLANCA
RC N°: 408505 /
CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/05/2021, les associés de la Société dite MONDIAL SERVICES INDUSTRIES – SARL AU, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à 144 RUE MOHAMED SMIHA 6 EME ETG APPT N°35 DERB OMAR, CASABLANCA ont décidé ce qui suit :

- Démission de Mr. SEBARI ACHRAF de la gérance ;
- Nomination de Mme. JEBBALI HAJAR gérante unique ;

- Modification corrélative de l'article « 19 » des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 30.06.2021 sous le n° 784889.

N° 6850/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie,
des Finances
et de la Réforme
de l'Administration
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 31/2021/MEFRA/
AC/INF

Le 14 septembre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée «D», bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat-Chellah, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'assistance technique à la montée de version et la migration de la plateforme logicielle TADBIR pour la gestion intégrée du processus d'endettement et de la trésorerie au profit du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°234, 2ème étage Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma / Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 32 000,00 DH (Trente-deux Mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : 3840 000,00 DH TTC (Trois millions huit cent quarante mille dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer, contre récépissé dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 6851/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS
OFFICE REGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 24/2021/DKGR

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise
Le 07/09/2021 à 11 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour les : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES MOTEURS ELECTRIQUES DES STATIONS DE POMPAGE DU PERIMETRE BAS SERVICE DES DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille Dirhams (5.000,00 DH).

Le montant des travaux susceptibles d'être réalisés pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Deux Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (200.000,00 DH-TTC) et un maximum de Quatre Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (400.000,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 18/08/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de

l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 6852/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS
OFFICE REGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 25/2021/DKGR

RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
Le 07/09/2021 à 12 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : ÉTUDE POUR LE RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION ANTI BELIER DE LA STATION DE POMPAGE BIR EL ABID

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau Administratif et des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois Mille Dirhams (3.000,00 DH).

L'estimation du coût des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à une somme de : Cent Quatre Vingt-deux Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (192.000,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 18/08/2021 à 11 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à

par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 6853/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS
OFFICE REGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE DES
DOUKKALA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 29/2021/DKGR

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise
Le 07/09/2021 à 13 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour les : TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BORNES D'IRRIGATION ET ROBINETTERIES INSTALLEES AU NIVEAU DES SECTEURS SOUS PRESSION DES PERIMETRES DU DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Marchés du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Neuf Mille Dirhams (9.000,00 DH).

Le montant des travaux susceptibles d'être réalisés pour une année du marché-cadre issu du présent appel d'offres varie entre un minimum de Trois Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (300.000,00 DH-TTC) et un maximum de Six Cents Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (600.000,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 18/08/2021 à 10 heures et le départ est à partir du siège de l'ORMVAD.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation.

N° 6854/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS
OFFICE REGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 30/2021
DK/SMG du 07/09/2021

Réservé à la Petite et Moyenne Entreprise
Le 07/09/2021 à 10 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : ACQUISITION DE FOURNITURES INFORMATIQUES ET PRODUITS D'IMPRESSION

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des Approvisionnements et Marchés du Service des Moyens Généraux de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à Avenue Ibn Khaldoune - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 DH (six Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 381.468,00 DH-TTC (Trois Cent Quatre Vingt et Un Mille Quarante-huit Dirhams Toutes Taxes Comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'ORMVAD du 11/03/2014 et son amendement n°1 du 19/09/2015.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de l'ORMVAD, 16 Avenue Mohammed VI, BP : 58 - El Jadida, Maroc.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau Marchés de l'ORMVAD, sis à Avenue IbnKhaldoune - El Jadida, Maroc, au plus tard le 06/09/2021 avant 16Heure30min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6855/PA

Sport



Asmaa Niang K.O, Souidi Mathis OK

La descente aux enfers se poursuit pour la délégation marocaine aux Jeux olympiques de Tokyo. Il y a eu l'élimination précoce des boxeurs marocains, d'une médiocrité et d'un pathétisme sans nom, symbolisés par Baala Youness, possédant l'espace d'un instant par la face sombre du légendaire boxeur américain Mike Tyson, en voulant mordre son adversaire, le Néo-Zélandais Nyika David. A cela s'est ajoutée la

défaite dès son entrée en lice de la judokate Asmaa Niang. L'une des dernières chances de médaille nationale a subi un échec au goût amer, certainement son dernier au haut niveau, à 38 ans passés, contre l'Italienne Bellandi Alice, en huitièmes de finale (-70kg). Une élimination surprise mais somme toute compréhensible. La faute à une préparation cahoteuse, perturbée au plus haut point par les multiples restrictions liées à la

pandémie de Covid-19. On ne peut pas en dire autant de Moum Abderrahim en haltérophilie (73kg), qui a terminé à une pitoyable 5ème et dernière place du groupe B.

Rare motif de satisfaction, la qualification de Souidi Mathis en demi-finale du canoë slalom, programmée le 30 juillet à 6h du matin (GMT+1), au Kasai Canoe Slalom Centre. Une lueur d'espoir qui risque d'être sans lendemain. 7ème de la 1ère manche des

éliminatoires avec un temps de 93.86, puis classé 19ème lors de la seconde (98.92), on le voit mal remporter une breloque. Mais qui sait, tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. En tout cas, une chose est sûre, il lui sera impossible de faire pire que sa compatriote Jodar Célia, qui a battu tous les records de médiocrité en finissant dernière avec un total de pénalités jamais vu auparavant.

C.C

Alerte rouge, l'athlétisme US déferle sur Tokyo

Habituellement dominateurs, les Etats-Unis et leur uniforme rouge et bleu menacent d'écraser la concurrence lors des épreuves d'athlétisme des Jeux olympiques de Tokyo, les premiers depuis la retraite du légendaire Usain Bolt, dans un contexte d'emballage des performances avec la généralisation des chaussures nouvelle génération.

Les "Trials", disputés fin juin à Eugene dans le temple de l'athlétisme US, ont peut-être donné le ton des dix prochains jours au stade olympique. Avec deux records du monde (400 m haies féminin par Sydney McLaughlin, poids par Ryan Crouser) et une pluie de résultats hors normes, les Américains ont clairement affiché leurs ambitions et devraient encore plus que d'habitude survoler le tableau des médailles du sport N.1 des JO.

Le symbole le plus fort serait un retour en force au sommet du sprint et du 100 m, la course la plus attendue par le grand public, celle qui forge les stars et sur laquelle Usain Bolt a régné en maître de 2008 à 2016. A l'heure où la discipline se cherche une tête d'affiche absolue, prendre la succession de la "Foudre" jamaïcain marquerait les esprits et acterait pour de bon la mainmise de la super-puissance américaine.

Avec Trayvon Bromell, meilleur chrono de l'année (9 sec 77), accompagné de Ronnie Baker et de Fred Kerley, les Etats-Unis sont bien pourvus mais en l'absence du champion du monde Christian Coleman, suspendu pour trois "no-shows", les débats s'annoncent très ouverts et couronneront quoi qu'il arrive un coureur au palmarès vierge de ce niveau.

"Bolt a montré la voie et maintenant c'est aux autres d'écrire leur histoire", a lancé Bromell

avant de s'envoler pour le Japon.

Les bolides US peuvent en revanche prétendre au "sweep" sur 200 m avec Noah Lyles, Kenny Bednarek et le phénomène de 17 ans Erriyon Knighton, plus rapide que Bolt au même âge.

Chez les dames, les Etats-Unis, qui n'ont plus remporté l'or sur 100 m depuis 1996 et le sacre de Gail Devers, misaient beaucoup sur la pépite Sha'Carri Richardson, au potentiel sportif et marketing inégalable. Mais la sprinteuse de 21 ans a été privée des JO après un contrôle positif au cannabis, ce qui pourrait laisser la voie libre à un duel 100% jamaïcain entre la double championne olympique Shelly-Ann Fraser-Pryce (2008, 2012) et la championne de Rio Elaine Thompson.

A 34 ans, Fraser-Pryce, devenue en juin la 2e femme la plus rapide de l'histoire (10 sec 63) derrière l'Américaine Florence Griffith-Joyner, pourrait être la première femme à s'offrir trois victoires sur 100 m aux JO.

"Quoi qu'il arrive à Tokyo, ma plus grande réussite aura été de revenir à mon meilleur niveau après la naissance de mon fils en 2017", affirme celle qui est surnommée "Mommy Rocket". Autre maman célèbre, Allyson Felix, l'Américaine aux neuf podiums aux Jeux, sera en piste pour tenter de supplanter la Jamaïcaine Merlene Ottey en tant qu'athlète olympique la plus médaillée.

En attendant le verdict du sprint et malgré la suprématie américaine, l'athlétisme post-Bolt reste un univers multipolaire.

"On me pose souvent la question: +A quoi ressemble le sport sans Usain Bolt? Et bien, il semble en bonne santé dans toute une gamme



de disciplines de l'athlétisme", s'est félicité mardi Sebastian Coe, président de la Fédération internationale.

Les points chauds ne manquent pas et la chasse aux records risque de battre son plein, et du prodige Armand Duplantis (perche), les duos Karsten Warholm-Raf Benjamin et Sydney McLaughlin-Dalilah Muhammad (400 m haies), l'Allemand Johannes Vetter (javelot), l'Américain Grant Holloway (110 m haies) ou la Vénézuélienne Yulimar Rojas (triple saut).

Le demi-fond est lui en ébullition depuis plus d'un an, boosté par la révolution technologique et les pointes "magiques", et s'est trouvé de nouveaux visages avec l'Ougandais Joshua Cheptegei, l'Ethiopienne Letesenbet Gidey et la Néerlandaise Sifan Hassan, en quête d'un historique triplé 1500 m-5000 m-10.000 m.

En cas de succès dans sa folle entreprise, Hassan, ex-protégée du sulfureux Alberto Salazar, suspendu quatre ans en 2019 pour "incitation au dopage", ne manquerait pas de faire polémique.

La coureuse d'origine éthiopienne a d'ailleurs déjà ouvert le parapluie en déclarant début juillet "être toujours propre".

"Si on veut me tester, on peut le faire tous les jours", a-t-elle ajouté.

Pour les Français, Rio-2016 et sa moisson de médailles (6) semblent être de l'histoire ancienne et ils abordent ces JO dans le plus total entre méformes et espoirs de podium limités.

Les chances de victoires tricolores reposent essentiellement sur les épaules du recordman du monde Kevin Mayer au décathlon.



Adoption en conseil de gouvernement d'un projet de décret relatif à la lutte contre le dopage dans le sport

Le Conseil de gouvernement a adopté, mardi, le projet de décret n°2.21.520 modifiant et complétant le décret n°2.18.303 du 5 juillet 2019 portant application de la loi n°97.12 relative à la lutte contre le dopage dans le sport.

En application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) signée à Paris le 19 octobre 2005, et conformément au Code mondial antidopage promulgué par le Dahir n°1.09.45 du 2 août 2011, le projet de décret a été élaboré pour reformuler certains articles afin qu'ils soient conformes aux normes internationales et qu'ils ne soient pas sujets à une interprétation autre que celle pour laquelle ils ont été élaborés.

Un communiqué publié à l'issue du Conseil indique que ce projet de décret, présenté par le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, vise également à apporter de nouveaux articles, notamment la possibilité pour un athlète de demander et d'obtenir une licence d'utilisation à des fins thérapeutiques avec effet rétroactif dans des circonstances exceptionnelles, après approbation de l'Agence mondiale antidopage (AMA), qu'il s'agisse d'athlètes au niveau international ou national, ainsi que la possibilité pour l'AMA de disposer d'un observateur dans le cadre du programme d'observateurs indépendants.

Botola Pro D1 : La RCAZ et le MAT quittent la cour des grands

Le Moghreb de Tétouan (MAT) et la Renaissance de Zemamra (RCAZ) ont été relégués en deuxième division au terme des matches disputés mardi pour le compte de la 30ème et dernière journée de la Botola Pro D1 "Inwi".

Le Moghreb de Tétouan s'est incliné face à la Renaissance de Berkane sur le score de 3 buts à 2, tandis que la Renaissance de Zemamra a concédé un nul face au Rapide Oued Zem, qui était également menacé de relégation.

Le MAT et la RCAZ ont quitté l'élite en terminant respectivement à la 15e (32 pts) et la 16e (30 pts) positions.

Les deux équipes seront remplacées la saison prochaine par l'Olympique Khouribga et la Jeunesse Salmi, respec-

tivement champion et vice-champion de la D2.

En revanche, le Youssoufia de Berrechid et le FUS de Rabat sont parvenus à s'en tirer à bon compte.

Le CAYB s'est imposé à domicile face à l'Itihad de Tanger (IRT) sur le score de 1 but à 0. L'unique but des locaux, qui ont terminé la rencontre à dix après l'expulsion de Youssef China (49e), a été signé par Oussama Hafari (48e).

Au terme de cette victoire, le Youssoufia de Berrechid est 14e du classement avec 33 unités, tandis que l'IRT conserve sa 7e place (39 pts).

Quant au FUS, il a battu le Chabab de Mohammedia sur le score de 2 buts à

0, en match disputé au stade Prince Moulay El Hassan de Rabat.

Réda Hajhouj a ouvert le score pour les locaux à la 60e minute sur penalty avant que son coéquipier Naoufel Zahrhouni ne creuse l'écart, également sur penalty, à la 75e minute.

Grâce à cette victoire, le club de la capitale termine 8e du championnat national avec 35 unités, ex aequo avec le Difaâ El Jadida et le Chabab de Mohammedia.

Il convient de rappeler en dernier lieu que les derniers matches, sans enjeu, comptant pour cette dernière journée devaient opposer hier le WAC à l'ASFAR, le MAS au Raja, le HUSA au DHJ et l'OCS au MCO.

Ligue des champions

Bonne entame continentale de l'équipe féminine de l'ASFAR

L'équipe féminine de l'ASFAR de football a dominé les Algériennes d'Afak Relizane sur le score de 4 buts à 1, mardi soir au stade municipal de Berkane, en match comptant pour les éliminatoires de la zone Afrique du Nord qualificatives pour la première édition de la Ligue des champions africaine.

Ghizlane Chabak a ouvert le score à la 15e minute pour les Militaires, avant qu'Ibtissam Jraïdi ne réalise un hat-trick (34e, 36e et 89e). L'équipe algérienne a réduit l'écart grâce à un but de Naima Bouhani (45 e +4).

À la faveur de cette victoire, les Militaires décrochent 3 points, en attendant leur match contre l'équipe tunisienne de la Banque d'Habitat, prévu vendredi prochain sur la pelouse du stade municipal de Berkane à partir de 18h30.

Ce match est décisif pour les représentantes du Maroc car il leur permettra de se qualifier à la Ligue des champions africaine féminine prévue fin 2021 en Egypte.

La rencontre entre Afak Relizane et Banque d'Habitat, disputée samedi dernier, s'est soldée par une victoire des Algériennes sur le score de 3 buts à 1.

Le vainqueur de ces éliminatoires se qualifiera à la Ligue des champions africaine lancée récemment par la Confédération africaine de football (CAF).

Cette compétition continentale, qui vise à développer le football féminin au niveau africain, connaît la participation de 8 équipes, dont le pays organisateur (Egypte), ainsi que le Nigeria sacré lors de la dernière édition de la Coupe d'Afrique des nations dames en 2018.

L'Espérance de Tunis écopé de quatre matchs à huis clos

L'Espérance de Tunis a écopé de quatre matchs à huis clos, dont deux avec sursis, suite aux incidents survenus lors de sa demi-finale aller en Ligue des champions d'Afrique contre les Egyptiens d'Al-Ahly, le 19 juin au stade de Radès à Tunis, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF).

La commission de discipline de la CAF a également infligé au club tunisinois une amende de 60.000 dollars pour "comportement agressif et regrettable" de ses supporters.

Lors de cette rencontre, des accrochages étaient survenus entre la police et les supporters de l'Espérance, qui ont lancé des projectiles sur le terrain et les forces de l'ordre ont eu recours au gaz lacrymogène, submergeant le stade et retardant d'une heure le coup d'envoi de la rencontre.

Les supporters des Sang et Or ont par ailleurs lancé des projectiles et utilisé des fumigènes à plusieurs reprises pendant le match, a précisé l'instance africaine, ajoutant en outre que le nombre du public présent au stade dépassait les 5.000 autorisés par la CAF.

Le club égyptien d'Al-Ahly a de son côté, écopé d'une amende de 8.000 dollars pour "comportement antisportif" de ses supporters, qui ont utilisé des fusées éclairantes dans les tribunes, selon les rapports des officiels du match.

Gianni Infantino visite le musée Dar El Bacha de Marrakech

Le président de la Fédération internationale de football (FIFA), Gianni Infantino, a visité, mardi, le musée Dar El Bacha de Marrakech, un haut lieu de culture qui regorge de finesse et de délicatesse inspirées du registre patrimonial marocain, situé au cœur de la médina. La visite d'une personnalité de marque issue du monde sportif à un musée marocain à vocation internationale illustre la richesse de l'héritage national, à travers un lieu de culture considéré comme l'un des plus beaux palais de la ville ocre. Avec un plafond au zellij multicolore et une architecture de style andalou, M. Infantino a été subjugué par la beauté des lieux et les senteurs du cèdre travaillé et gravé sur les portes du palais.

Cette rencontre entre le monde du sport et celui de la culture, sur les traces de l'histoire séculaire du Royaume Chérifien, a été une occasion pour considérer la place des musées dans l'enrichissement de la palette des choix touristiques au Maroc.

Après une tournée au cœur du musée, accompagné du président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, le président de la FIFA a consigné ses émotions sur le livre d'or, marquant de son empreinte une rencontre entre deux mondes - sportif et culturel - et mettant en avant l'importance de la culture dans le développement du pays. "Merci pour ce moment inoubliable dans ce lieu magique ! Merci pour me faire sentir chez moi, loin de chez



moi. Merci pour cette chaleur, cette émotion et cette passion", a-t-il écrit.

Mettant en avant la portée des musées, institutions ancestrales profondément inscrites dans l'univers culturel, M. Infantino a confié par sa plume que la visite du musée est "un vrai moment de bonheur et de plaisir, à partager avec famille et amis".

Le musée Dar El Bacha est un lieu de découverte de la richesse et de la diversité de notre patrimoine ancestral, ce qui contribue au développement de l'offre touristique, a souligné le président de la FNM, Mehdi Qotbi, dans une déclaration à la MAP, à cette occasion. "Ce musée des confluences connaît une fréquentation considérable par la qualité de ses bâtiments, son emplacement géographique connaît une fréquentation considérable et contribue à la richesse culturelle de Marrakech et du Maroc", a-t-il re-

levé.

Géré par la Fondation nationale des musées et planté au cœur de l'ancienne Médina de Marrakech, Dar El Bacha est une demeure seigneuriale construite dans les années 1910. Le bâtiment est l'exemple type du riad composé d'un jardin de forme rectangulaire entouré de six pièces en barlong sur ses quatre côtés, le plan du riad est rigoureusement symétrique par rapport aux axes des allées centrales. Dar el Bacha, désormais appelé "Musée des Confluences", témoigne des apports culturels et patrimoniaux, matériels ou immatériels, qui ont forgé l'identité du pays. Depuis son ouverture, le musée a connu l'organisation de cinq expositions temporaires, dont le but est de donner à voir aux visiteurs les diverses composantes culturelles et historiques du Royaume. Il a reçu plus de 250.000 visiteurs.

Et après cinq minutes de banalités pendant lesquelles je devine qu'il me jauge :

- Bon, l'affaire a l'air sérieuse. Mathilde ne m'a jamais parlé d'un garçon de façon aussi élogieuse. As-tu un peu d'argent de côté ?

- Un peu oui, dis-je interloqué. Mais la somme doit paraître bien insignifiante pour vous.

- Qu'importe. Cet argent, tu me le prêtes pendant, disons, deux semaines. Et quand je te le rendrai, tu verras qu'il aura fait des petits.

- Je ne comprends pas.
- Supposons que tu me prêtes 10.000 francs. Je t'en rends 20.000. Je ne te fais pas la charité, ne fronce pas les sourcils comme ça. Juste un petit jeu en bourse. Ce n'est pas un cadeau, ça ne m'aura rien coûté.

- C'est de la spéculation ?
- Si tu veux. Disons un jeu en bourse.

- Mais cet argent, il doit bien venir de quelque part ? Qui avez-vous ruiné pour l'obtenir ? Quel peuple d'Afrique va se retrouver affamé parce que vous avez fait monter le prix du cacao par exemple ?

- Ne t'occupe pas de ça. Je t'offre une occasion de doubler ton capital. Il faudrait être fou pour ne pas accepter.

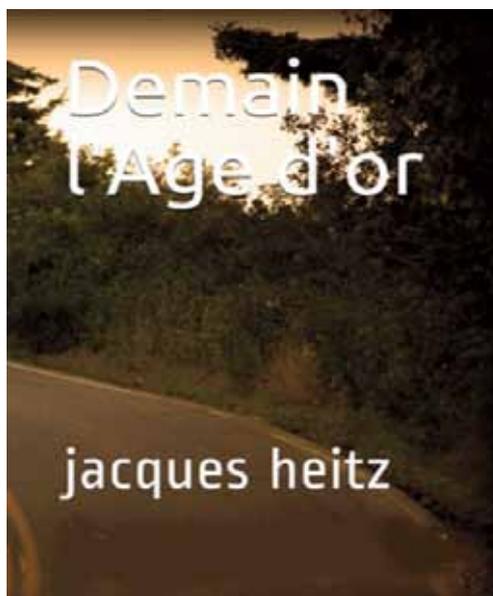
- Eh ! bien ! je serai ce fou. Je refuse. Il me regarde, très étonné.

Appelle le serveur et commande deux coupes de champagne, sans me demander mon avis. Je suis frappé par l'énormité de ses mains. De vrais battoirs faits pour saisir, broyer, étrangler peut-être. Je me remémore les petites mains fines de sa fille toujours impeccablement manucurées, le vernis discret de ses ongles.

- J'ai déjà rencontré bien des zigotos. Mais comme toi jamais. Refuser une grosse somme, alors qu'on n'a même pas à lever le petit doigt... ça me dépasse.

- Quand on est riche, on n'est pas aimé pour soi-même mais pour son compte en banque. L'argent pourrait tout, c'est votre fille elle-même qui me le dit. Elle m'a caché pendant des semaines qu'elle était d'une des familles les plus prospères de Belgique. Nous ne parlions que d'art et de littérature.

- Très romantique. J'ai mis de côté pour Mathilde une somme suffisante pour qu'elle puisse vivre du revenu de son capital jusqu'à la fin de ses jours. Elle peut donc s'adonner tranquillement à la poésie sans avoir à se soucier du prix du pain. Je l'ai toujours laissée très libre. Qu'elle vive ce qu'elle a à vivre avec toi, je n'y vois pas d'inconvénient. Sur ce ça la change des golden boys à la con qu'elle fréquentait avant toi. Tu as des projets ? demande-t-il



en vidant sa coupe de champagne.

- Je passe dans quelques semaines mon doctorat. Il représente des années de travail. Je serai alors légèrement augmenté. Mais ce que je gagne maintenant me suffit. Je n'ai pas beaucoup de besoins.

- Je me suis laissé dire que tu

appréciais les grands vins.

- C'est vrai.
- Que tu aimais les voyages.
- Évidemment.

- Que tu ne détesterais pas entrer dans la presse, écrire des articles pour la page culturelle des grands quotidiens.

- Éventuellement.
- Vous vous entendez vrai-

ment bien, Mathilde et toi ? Oui, hein ? Tu comptes beaucoup pour elle. Tu es son ballon d'oxygène, dit-elle, dans notre milieu qu'elle déteste. Je vous aiderai, à ma manière, tant que tu seras correct avec elle. - L'argent ?

- Je n'ai pas été un père très présent. Il faut bien que je compense.

En me rendant à pied à mes cours de l'après-midi, à trois rues de l'université, je vois s'arrêter une limousine noire aux vitres teintées. Elle est à vingt mètres de moi. À ma stupéfaction, je vois Mathilde en descendre et se hâter vers ses cours, vêtue d'une superbe robe turquoise qui danse autour de ses hanches. Elle ne m'a pas vu. Je ne me suis jamais demandé quel moyen de transport elle utilise, tram ? bus, vélo, comme tout le monde. Souleine évidence : Mathilde n'est pas comme tout le monde sauf peut-être avec moi. Sinon elle se déplace en voiture avec chauffeur. Je ne lui dirai pas que je l'ai vue.

Quand nous nous retrouvons chez moi après les cours, je lui rends compte de mon entrevue avec son père. Je suis assis sur le canapé, elle debout devant moi, j'enlace ses cuisses et une de mes mains se livre sous sa robe turquoise à de délicieux atouchements.

(A suivre)

Recettes

Cannelloni aux deux farces

Ingrédients pour 4 personnes

1 paquet de cannellonis
2 briques de sauce tomate cuisinée ail et oignon Heinz

1 boule de mozzarella
Pour la farce aux aubergines :
2 aubergines
1 filet d'huile d'olive
1 cuillère à soupe de crème
20 gr de chapelure
1 œuf cumin sel, poivre

Pour la farce à la viande :
250 g de viande de bœuf haché
1 oignon 1 gousse d'ail sel, poivre
20 g de chapelure
1 œuf 1 filet d'huile d'olive

Préparation de la recette
Préchauffer le four à 200°C.

Couper les aubergines en 2 dans le sens de la longueur et quadriller la chair.

Les arroser d'un filet d'huile d'olive et les mettre dans le four pour environ 20 minutes.

Préparer la farce à la viande :

Émincer l'oignon et la gousse d'ail et faire blondir le tout à la poêle dans 1 filet d'huile d'olive.

Ajouter la viande hachée et laisser dorer légèrement. Saler et poivrer.

Une fois le feu éteint et la préparation lé-

gèrement refroidie, ajouter la chapelure puis l'œuf. Remuer vivement pour que l'œuf ne cuise pas et réserver.

Continuer la préparation de la farce aux aubergines :

Lorsque les aubergines sont cuites, à l'aide d'une petite cuillère retirer la chair des aubergines et la mettre dans un mixer avec la chapelure, la crème, l'œuf, du sel et du poivre et une pointe de cumin.

Mixer le tout et réserver.

Baisser le four à 180°C (thermostat 6).

Mettre un peu de sauce tomate cuisinée ail et oignon Heinz au fond d'un plat à gratin.

Farcir les cannellonis avec chacune des farces et les poser dans le plat à gratin en alternant les goûts.

Couvrir de sauce tomate cuisinée ail et oignon Heinz puis réaliser une seconde couche de cannellonis.

Couvrir à nouveau de sauce tomate cuisinée ail et oignon Heinz puis répéter l'opération jusqu'à épuisement des cannellonis.

Couvrir le plat de papier aluminium et enfourner pour 15 minutes de cuisson.

Au bout des 15 minutes, enlever l'aluminium, couper la mozzarella en rondelles et poser celles-ci sur le gratin. Remettre au four pour 20 à 25 minutes.



En Californie, des chauffeurs Uber se sentent moins indépendants que jamais

« Travailleur indépendant ? Mais bien sûr ! C'est des conneries », s'exclame Mae Cee, chauffeur Uber. Contractuels ou employés ? Le statut des conducteurs de la plateforme est un débat aux enjeux majeurs que ni lois ni votes ne parviennent à trancher.

Officiellement, Uber a gagné la partie lors d'un référendum en novembre dernier en Californie, l'État américain où est né le service de réservation de voitures avec chauffeur (VTC). Les électeurs y ont voté à 58,6% en faveur de sa proposition de loi qui entérine le statut de contractuels des conducteurs.

Mais à l'usage, nombre d'entre eux font part de leur amertume et de leur colère, car ils ont l'impression d'avoir les inconvénients de l'indépendance, sans les avantages.

« Je veux les infos sur mes clients et pouvoir les contacter », peste ainsi Mae Cee, qui conduit à temps partiel pour Uber et milite au sein de la RDU (Rideshare Drivers United), une association de chauffeurs.

Les conducteurs achètent leur voiture, choisissent quand ils veulent travailler, et combien de temps. Mais tout le reste est orchestré par une application savamment dosée en carottes et coups de bâton, pour les inciter à accepter le plus de courses possibles, y compris les moins rentables. La société ne veut cependant pas les reconnaître comme employés, un statut qui leur donnerait certains droits et avantages sociaux, comme des allocations chômage ou d'éventuelles négociations collectives.

Avec son concurrent américain Lyft et des services de livraison, Uber



a dépensé plus de 200 millions de dollars pour promouvoir la "Proposition 22". Elle remplace de facto une loi californienne qui les forçait à requalifier les chauffeurs en employés.

Mais de nombreux chauffeurs reprochent à l'entreprise d'avoir accordé des avantages, puis de les avoir abolis ou vidés de leur substance après l'adoption de la proposition 22.

Pendant la campagne, « nous avions plus d'indépendance, plus de contrôle sur nos affaires et des revenus plus élevés », résume Nathan, un conducteur à temps partiel de San Diego. La possibilité de fixer leur tarif, grâce à un « multiplicateur » du prix de la course en cas d'affluence, n'est plus disponible, par exemple.

Alors même qu'Uber disait : « Soyez votre propre chef ! Pouvoir fixer ses propres prix, c'est la preuve que vous êtes bien un indépendant », se souvient Nathan.

Les chauffeurs disposaient aussi de plus d'informations sur chaque course avant d'accepter un passager, notamment sa destination. Désormais, ces infos déterminantes sont conditionnées à un nombre minimum de courses (cinq sur dix) accep-

tées en aveugle.

La transparence et le contrôle des prix, « c'était tout ce que je voulais en tant que chauffeur », raconte Nathan. « Cela m'avait convaincu de promouvoir la Proposition 22 ».

Selon la firme, ces mesures avaient fait baisser la qualité du service. « Elles ont conduit un tiers des chauffeurs à refuser plus de 80% des courses, rendant Uber très peu fiable » en Californie, a souligné un porte-parole. « Avec la reprise en sortie de pandémie, nous voulions nous assurer que les passagers aient une voiture quand ils en ont besoin et que tous les chauffeurs aient plus de trajets en moyenne », a-t-il continué. La Proposition 22 se veut un compromis : les conducteurs sont indépendants mais bénéficient de certaines protections sociales, dont un revenu minimum pour le temps passé en course.

Des associations dénoncent des calculs qui ne prennent pas en compte le temps passé à attendre les passagers (ou les livraisons). Elles affirment aussi que l'écrasante majorité des chauffeurs ne seront en réalité pas éligibles aux cotisations à une assurance santé.